

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2475

11 septembre 2015

SOMMAIRE

33 Grosvenor Place Limited	118757	inConsult S.A.	118755
3 Suisses de Ré	118758	LuxGEO Parent S.à r.l.	118759
Aastra Luxembourg	118759	Panthelux S.à r.l.	118762
Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l.	118759	Peakside Postit GP S.à r.l.	118799
Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.	118761	Perfeus S.A.	118799
A Capital Louvre Hotels Investments	118755	Periza Industries S.à r.l.	118799
Aedifica Luxembourg III S.à r.l.	118761	Pomona S.à r.l.	118785
Agilitec S. à r.l.	118761	Vaulux International SPF S.A.	118754
Alce Investment I S.à r.l.	118759	Verewinkel S.A.	118754
Alpro European Holdings S.à r.l.	118761	Verizon International Investments Luxem- bourg S.à r.l.	118754
Amethis Finance Luxembourg	118758	VGO S.à r.l.	118754
Argon Equity S.à r.l.	118756	Viga Finance S.A.	118756
Argon New S.à r.l.	118760	Vimo S.A.	118756
Argon Pik S.à r.l.	118760	Viorn S.A.	118755
Artemis Hermes S.à r.l.	118760	VSM Products Sàrl	118755
Ascend Investments S.à r.l.	118760	Wert RSR S.à r.l.	118754
Aztiq Pharma Partners S.C.A., SICAR	118760	WH Selfinvest	118758
BlackRock Asia Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF	118758	Winter Co 1 S.à r.l.	118756
eDreams ODIGEO	118759	Xellium S.A.	118757
Financiere Hotel du Roy Luxco II S.A.	118796	Xenon Private Equity VI SCA SICAR	118757
Financiere Hotel Du Roy Luxco I S.A.	118793	Xilco Holding S.à r.l.	118757
GMW IP 2 S.C.Sp	118799	Yesss Group (E) S.A.	118758
GP Capital	118800		

Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.801.175.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124579/10.

(150134758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Vaulux International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 65.828.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour VAULUX INTERNATIONAL SPF SA

Référence de publication: 2015124586/12.

(150133848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Verewinkel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 39.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124588/10.

(150134728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

VGO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015124589/11.

(150133841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Wert RSR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 175.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015124596/11.

(150133836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Viorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.202.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 mars 2015 que la convention de dépositaire entre la société VIORN S.A. et

CF Corporate Services
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 165872
est résiliée en date de ce jour et que
BANCO POPOLARE LUXEMBOURG S.A.

26, Bd. Royal
L - 2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 47796

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société MOAB S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124593/23.

(150134204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

VSM Products Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 89.982.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015124594/12.

(150134324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

A Capital Louvre Hotels Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 188.652.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124694/9.

(150135973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

inConsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 146.544.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124692/10.

(150134942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Signature.

Viga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert Ier.
R.C.S. Luxembourg B 61.170.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124590/10.

(150134800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Vimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.180.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124591/10.

(150133750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Winter Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 176.610.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 21 juillet 2015

En date du 21 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Kenneth J. WEILLER de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 21 juillet 2015;
- de nommer Monsieur Muquarrab BIN KARIM, né le 14 septembre 1972 à Grimsby, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 405, Lexington Avenue, 58th Floor, 10174 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 21 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Muquarrab BIN KARIM, gérant de classe A
- Madame Marie DRUINAUD, gérant de classe B
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Winter Co 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015124601/23.

(150134793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Argon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.924.

Les statuts coordonnés au 17 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015124721/11.

(150136650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Xellium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.904.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015124612/12.

(150134105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Xenon Private Equity VI SCA SICAR, Société en commandite par actions qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 189.035.

EXTRAIT

En date du 25 mars 2015, les actionnaires ont renouvelé le mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124613/13.

(150133816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 4.800.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015124614/13.

(150134093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

33 Grosvenor Place Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.248.384,46.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.660.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124628/16.

(150134274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2015124606/10.

(150134864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Yesss Group (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 107.973.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YESSS GROUP (E) S.A.

Référence de publication: 2015124615/10.

(150133900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

3 Suisses de Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 30.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124627/9.

(150134373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Amethis Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 173.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amethis Finance Luxembourg

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015124714/11.

(150135460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

BlackRock Asia Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 194.455.

Les Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Pour la Société

Me Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2015124728/14.

(150136916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aastra Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.999.

—
Extrait du procès-verbal de la résolution du gérant du 26 juin 2015

Siège social

Le directeur général prend la résolution suivante:

A partir du 26 juin 2015 l'adresse du siège social de la société est:

128 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124696/13.

(150135073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.592.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 July 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015124697/12.

(150135933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Alce Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.635.

—
Extrait des résolutions prises par les associées avec effet au 15 juillet 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
2. Monsieur Enrique RUIZ a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
3. Monsieur David BURGOS, né à Saragosse (Espagne), le 21 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. Madame Mariana Bárbara DE SÁ MORAIS CARNEIRO VERÍSSIMO DA CUNHA, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alce Investment I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015124709/19.

(150135808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

eDreams ODIGEO, Société Anonyme,

(anc. LuxGEO Parent S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Référence de publication: 2015124691/10.

(150135607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Argon New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.925.

Les statuts coordonnés au 17 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015124723/11.

(150136877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Argon Pik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.928.

Les statuts coordonnés au 17 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015124724/11.

(150136689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.655.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joel Davidson
Gérant

Référence de publication: 2015124726/11.

(150136142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aztiq Pharma Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 147.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124736/11.

(150135830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Ascend Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 181.601.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124727/10.

(150135822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aedifica Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 391.700,00.

Siège social: L-1931 1Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.704.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société AEDIFICA Luxembourg III S.à r.l. en date du 22 juin 2015

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- prend acte de la démission des gérants B Monsieur Stéphane BIVER ne le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort dans sa fonction de gérant de la société,

- de désigner aux fonctions de gérant B de la société Monsieur Jean-Luc CLAUSE, né le 02.12.1969 à Dudelange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2330 LUXEMBOURG, 128, avenue de la Pétrusse, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015124702/20.

(150135208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 July 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015124700/12.

(150135932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Alpro European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.727.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Alpro European Holdings S.à r.l.

P. Denayer / K. Haecker

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015124711/13.

(150134972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Agilitec S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9763 Marnach, 3, Schwaarzenhiwellstross.

R.C.S. Luxembourg B 138.189.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124703/9.

(150135542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

PantheLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.460.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of June,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. PantheLux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million forty thousand Euro (EUR 1,040,000), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.979,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

2. Stephen James Tuddenham of 76 Pear Tree Lane, Newbury RG14 2LY, United Kingdom,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

3. Jason Richard Long of Hideaway Corner, Edwardstone, Sudbury C010 5PT, United Kingdom,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

4. Stephen Carr Hodgson of 41 Southview Avenue, Caversham, Reading RG4 5AD, United Kingdom,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

5. Robert Allen Piconi of Via alla Fontana 23A, 6977 Ruvigliana, Lugano, Switzerland,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

6. Vincenzo Campanale of Via Merlini 5a, 6962, Viganello, Lugano, Switzerland,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

7. Dimitris Kotsovolis of Purasca Inferiore 64, 6889, Purasca, Switzerland,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

8. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

9. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

10. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

11. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

12. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

13. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are the holders of all voting rights of PantheLux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred forty-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 146,896.88), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce

and Companies under number B 188.460 and incorporated pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, dated 26 June 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2512 page 120553 on 17 September 2014. The Articles have been amended for the last time on 29 December 2014 pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg and have been published in the Memorial number 555 page 26608 on 27 February 2015.

Such appearing persons, acting in their above stated capacity, have required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) so as to raise it from its amount of one hundred forty-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 146,896.88) to one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 196,896.88) by the issue of two million five hundred thousand (2,500,000) new class P1 shares and two million five hundred thousand (2,500,000) new class P2 shares (the "New Shares"), paid up through contributions in kind, together with an aggregate share premium in an amount of eighty-six million five hundred thirty-six thousand six hundred sixty-two Euro and sixty cents (EUR 86,536,662.60).

Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 5 of the articles of the Company.

3. Amendment of article 7.2.2 of the articles of the Company.

4. Amendment of articles 10.2 and 10.3 of the articles of the Company.

5. Amendment of article 10.5 of the articles of the Company.

6. Amendment of article 10.6 of the articles of the Company.

7. Change of the financial year of the Company to end 30 June of each year and subsequent amendment of article 18 of the articles of the Company.

8. Amendment of article 19 of the articles of the Company to, inter alia, amend the rights attached to the Preference Shares (as defined in the Articles).

9. Amendment of article 20 of the articles of the Company.

10. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) so as to raise it from its amount of one hundred forty-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 146,896.88) to one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 196,896.88) by the issue of two million five hundred thousand (2,500,000) new class P1 shares and two million five hundred thousand (2,500,000) new class P2 shares (the "New Shares"), paid up through contributions in kind, together with an aggregate share premium in an amount of eighty-six million five hundred thirty-six thousand six hundred sixty-two Euro and sixty cents (EUR 86,536,662.60).

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

1. Panthelux Topco S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for two million two hundred forty-four thousand eight hundred thirteen (2,244,813) new class P1 shares and two million two hundred forty-four thousand eight hundred thirteen (2,244,813) new class P2 shares, together with a share premium of seventy-seven million seven hundred three thousand four hundred forty-two Euro and forty-six cents (EUR 77,703,442.46) for a total issue price of seventy-seven million seven hundred forty-eight thousand three hundred thirty-eight Euro and seventy-two cents (EUR 77,748,338.72) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of seventy-seven million seven hundred forty-eight thousand three hundred thirty-eight Euro and seventy-two cents (EUR 77,748,338.72).

2. Stephen James Tuddenham, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for two thousand five hundred thirteen (2,513) new class P1 shares and two thousand five hundred thirteen (2,513) new class P2 shares, together with a share premium of eighty-six thousand nine hundred seventy-two Euro and sixty-five cents (EUR 86,972.65) for a total issue price of eighty-seven thousand twenty-two Euro and ninety-one cents (EUR 87,022.91) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of eighty-seven thousand twenty-two Euro and ninety-one cents (EUR 87,022.91).

3. Jason Long, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for one thousand nine hundred seventy-five (1,975) new class P1 shares and one thousand nine hundred seventy-five (1,975) new class P2 shares, together with a share premium of sixty-eight thousand three hundred sixty-four Euro and forty-five cents (EUR 68,364.45) for a total issue price of sixty-eight thousand four hundred three Euro and ninety-five cents (EUR 68,403.95) through a contribution in kind consisting

of a freely transferable unquestioned claim in an amount of sixty-eight thousand four hundred three Euro and ninety-five cents (EUR 68,403.95).

4. Stephen Carr Hodgson, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for sixty-five thousand seven hundred sixty-three (65,763) new class P1 shares and sixty-five thousand seven hundred sixty-three (65,763) new class P2 shares, together with a share premium of two million two hundred seventy-six thousand three hundred seventy-four Euro and forty-one (EUR 2,276,374.41) for a total issue price of two million two hundred seventy-seven thousand six hundred eighty-nine Euro and sixty-seven cents (EUR 2,277,689.67) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of two million two hundred seventy-seven thousand six hundred eighty-nine Euro and sixty-seven cents (EUR 2,277,689.67).

5. Robert Allen Piconi, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for one hundred eighty-four thousand nine hundred thirty-six (184,936) new class P1 shares and one hundred eighty-four thousand nine hundred thirty-six (184,936) new class P2 shares, together with a share premium of six million four hundred one thousand five hundred eight Euro and sixty-three cents (EUR 6,401,508.63) for a total issue price of six million four hundred five thousand two hundred seven Euro and thirty-five cents (EUR 6,405,207.35) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of six million four hundred five thousand two hundred seven Euro and thirty-five cents (EUR 6,405,207.35).

The contributions in kind of the subscribers referred to under 1 to 5 are together referred to as the "Contributions in Kind".

The value of the Contributions in Kind has been calculated and evaluated at eighty-six million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-two Euro and sixty cents (EUR 86,586,662.60) on the basis of a valuation report from the board of managers of the Company dated 30 June 2015, certifying the valuation of the Contributions in Kind as of 30 June 2015 (the "Valuation Report"). A copy of the Valuation Report has been provided to the notary.

The total amount of the capital increase amounting to eighty-six million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-two Euro and sixty cents (EUR 86,586,662.60) is allocated as follows: fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) to the share capital of the Company and eighty-six million five hundred thirty-six thousand six hundred sixty-two Euro and sixty cents (EUR 86,536,662.60) to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increase, which shall now read as follows:

" Art. 5.

5.1 The share capital of the Company is one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 196,896.88) divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) initial ordinary shares (the "Initial Ordinary Shares");
 - two million nine hundred thirty-one thousand two hundred eighty-one (2,931,281) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Shares");
 - two million nine hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five (2,931,275) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Shares");
 - two million nine hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five (2,931,275) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Shares");
 - two million nine hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five (2,931,275) class A4 ordinary shares (the "Class A4 Shares");
 - nineteen thousand seven hundred ninety-one (19,791) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Shares");
 - nineteen thousand seven hundred ninety-one (19,791) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Shares");
 - three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) class C1 ordinary shares (the "Class C1 Shares");
 - three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) class C2 ordinary shares (the "Class C2 Shares");
 - three million (3,000,000) class P1 shares (the "Class P1 Shares");
 - three million (3,000,000) class P2 shares (the "Class P2 Shares");
- each having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01).

The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class P1 Shares and Class P2 Shares are hereinafter referred to as the "Strip Ordinary Shares"; the Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares are hereinafter referred to as the "Sweet Ordinary Shares" (the Strip Ordinary Shares and the Sweet Ordinary Shares being hereinafter referred to as the "Ordinary Shares").

Any Shares of the Class B1 Shares and Class B2 Shares are referred to as the "B Shares"; any Shares of the Class C1 Shares and Class C2 Shares are referred to as the "C Shares".

In these Articles, "Share" or "Shares" means any or all of the above classes of shares, "Class of Shares" or "Classes of Shares" means the classes of Strip Ordinary Shares and the classes of Sweet Ordinary Shares, and "Shareholder" or "Shareholders" means any or all of the holders at the relevant time of the Shares.

5.2 The Company may establish several share premium accounts (the "Share Premium Accounts") for each Class of Shares into which any premium paid for each Class of Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be reserved and attached to the holders of such Shares and shall be distributed or repaid as set out in more detail in Article 19.2 a), to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the 1915 Law and in accordance with the applicable provisions of the 1915 Law.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary meetings of the Shareholders.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Ordinary Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

5.6 A reduction of share capital of the Company through the repurchase of a Class of Ordinary Shares may only be made within the following respective periods (the "Class Periods") and in accordance with article 19.2 and the following provisions:

5.6.1 The period for the Class A1 Shares, Class B1 Shares and Class C1 Shares is the period starting on 30 August 2014 and ending no later than on 30 June 2020 (the "Class 1 Period"), provided that the repurchase of Class B1 Shares and Class C1 Shares is only permissible in satisfaction of the Hurdle Entitlement Amount pursuant to article 19.3 as applicable.

In case the Class B1 Shares and Class C1 Shares cannot be repurchased during the Class 1 Period (because no Hurdle Entitlement Amount is payable), then, the new period for the repurchase of the Class B1 Shares and Class C1 Shares shall start after the Class 2 Period and such repurchase can occur at the same time as the repurchase under the Class 3 Period.

The repurchase of Class B1 Shares shall be simultaneous to the repurchase of Class C1 Shares.

5.6.2 The period for the Class A2 Shares, Class B2 Shares and Class C2 Shares is the period starting on the day after the Class 1 Period and ending on no later than 30 June 2022 (the "Class 2 Period"), provided that the repurchase of Class B2 Shares and Class C2 Shares is only permissible in satisfaction of the Hurdle Entitlement Amount pursuant to article 19.3 as applicable.

In case the Class B2 Shares and Class C2 Shares cannot be repurchased during the Class 2 Period (because no Hurdle Entitlement Amount is payable), then, the new period for the repurchase of the Class B2 Shares and Class C2 Shares shall start after the Class 3 Period and such repurchase can occur at the same time as the repurchase under the Class 4 Period.

The repurchase of Class B2 Shares shall be simultaneous to the repurchase of Class C2 Shares.

5.6.3 The period for the Class A3 Shares is the period starting on the day after the Class 2 Period and ending no later than on 30 June 2023 (the "Class 3 Period").

5.6.4 The period for the Class A4 Shares is the period starting on the day after the Class 3 Period and ending no later than on 30 June 2024 (the "Class 4 Period").

5.6.5 The period for the Class P1 Shares is the period starting on the day after the Class 4 Period and ending no later than on 30 June 2025 (the "Class 5 Period").

5.6.6 The period for the Class P2 Shares is the period starting on the day after the Class 5 Period and ending no later than on 30 June 2026 (the "Class 6 Period").

5.7 In the event a class of Ordinary Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the repurchase and cancellation of such class of Ordinary Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period applicable to the Ordinary Shares, respectively (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period in respect of Strip Ordinary Shares shall start on the day after the Class 6 Period. The first New Period in respect of the Sweet Ordinary Shares shall start on the day after the Class 4 Period.

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Ordinary Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Ordinary Shares and shall continue to end on the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period).

5.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class or classes of Ordinary Shares, such class or classes of Ordinary Shares gives right to the holders thereof to the Total Cancellation Amount. In accordance with the terms of article 19.3, to the extent that a Hurdle Entitlement Amount is payable, the Total Cancellation Amount will be split between classes of Strip Ordinary Shares and Sweet Ordinary Shares and the repurchase of a class of Strip Ordinary Shares may therefore trigger the repurchase of a class of Sweet Ordinary Shares in respect of that same Total Cancellation Amount. The holders of the repurchased and cancelled class or classes of Ordinary Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for repurchased and cancelled Ordinary Shares.

5.9 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each relevant class or classes of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the repurchase and cancellation of the relevant class or classes of shares provided however that:

5.9.1 the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount; and

5.9.2 such Total Cancellation Amount may trigger the repurchase of Sweet Ordinary Shares in respect of that same Total Cancellation Amount.

5.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by:

5.10.1 first, determining whether a Hurdle Entitlement Amount is payable pursuant to article 19.3 which triggers the repurchase of a class of Sweet Ordinary Shares;

5.10.2 second, if a Hurdle Entitlement Amount is payable pursuant to article 19.3, determining the part of the Total Cancellation Amount payable in respect of the class or classes of Strip Ordinary Shares to be repurchased and cancelled and the part of the Total Cancellation Amount payable in respect of the class or classes of Sweet Ordinary Shares to be repurchased and cancelled;

5.10.3 third, in order to give effect to the principles laid out in the article 19.3, by:

(a) in respect of the Strip Ordinary Shares to be repurchased and cancelled, dividing all (or the relevant part if the Hurdle Entitlement Amount pursuant to article 19.3 is payable), of the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class or classes of Strip Ordinary Shares to be repurchased and cancelled, which shall result in the Cancellation Value Per Share for those shares; and

(b) if applicable in respect of Sweet Ordinary Shares to be repurchased and cancelled, dividing the relevant part of the Total Cancellation Amount in such a way that each Sweet Ordinary Shareholder's Sweet Ordinary Shareholder Proportion of that part of the Total Cancellation Amount becomes payable to them, which shall result in the Cancellation Value Per Share for those shares.

The "Sweet Ordinary Shareholder Proportion" shall mean the following for the purpose of this article 5 and those Articles: "in relation to a Sweet Ordinary Shareholder, the proportion which the Sweet Ordinary Shares held by such Sweet Ordinary Shareholder bear to the total number of Sweet Ordinary Shares then in issue calculated on a notional basis where each B Share in issue is deemed to equate to 162 B Shares in issue".

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 For the purposes of this article 5, the following words shall have the following definitions:

"Available Amount" means the total amount of net profits attributable to the classes of Shares (including carried forward profits of shares) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the different share premium reserve in relation to the different Classes of Ordinary Shares), (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to funds available for distribution but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of these articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any sums to be set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board and (iv) any dividends to which Initial Ordinary Shareholders and/or Ordinary Shareholders are entitled, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR + OD)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = freely distributable share premium and reserves, paid in per separate Class of Shares;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles of association;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board of Managers;

OD = any dividends to which Initial Ordinary Shareholders and/or Ordinary Shareholders are entitled;

"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per share within the relevant class of Ordinary Shares to be paid to the shareholders calculated in accordance with article 5.10;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares; and

"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class or classes of Ordinary Shares so redeemed calculated in accordance with article 5.10.

5.12 The Available Amount, as the case may be, shall be determined by the Board of Managers, in good faith and within the best corporate interest of the Company and always in accordance with 1915 Law. For the avoidance of doubt, the Board of Managers may determine at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Available Amount, as the case may be, the share premium paid in either in part or in totality.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 7.2.2 of the Articles, which shall now read as follows:

" **7.2.2.** In this article 7.2, "Relevant Entitlement" shall mean:

i. where the Company proposes to allot any equity securities which are not Sweet Ordinary Shares (or equivalent):

(a) for each Strip Ordinary Shareholder, such percentage of the Relevant Securities (with a corresponding proportion of Other Securities, where relevant) as equates to his pro rata share of the Strip Ordinary Shares in issue immediately prior to the allotment of the Relevant Securities (save that an Investor's Relevant Entitlement may instead be subscribed by an Affiliate of that Investor);

(b) for each Sweet Ordinary Shareholder, none of the Relevant Securities; and

ii. where the Company proposes to allot any equity securities which are Sweet Ordinary Shares (or equivalent):

(a) for each Strip Ordinary Shareholder, none of the Relevant Securities;

(b) for each of the Sweet Ordinary Shareholders such percentage of the Relevant Securities as equates to his Sweet Ordinary Shareholder Proportion provided that a holder of Class B Shares will receive his Relevant Entitlement in Class B Shares and a holder of Class C Shares will receive his Relevant Entitlement in Class C Shares."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend articles 10.2 and 10.3 of the Articles, which shall now read as follows:

" **10.2. Restrictions for Strip Ordinary Shares.** No Strip Ordinary Shares may be Disposed of other than:

a) with the prior consent in writing of the Majority Investors;

b) to a Family Member or a Family Trust (or from a Family Member or Family Trust to another Family Member or Family Trust or back to the relevant Investor Manager) with prior Investor Consent (not to be unreasonably withheld, but which consent may be subject to such terms or conditions as the Investors may determine);

c) by an Investor, to an Affiliate of that Investor;

d) pursuant to a Listing (in accordance with the provisions of any underwriting agreement entered into);

i) when the Disposal is required by, and made pursuant to, article 10.4; or

e) pursuant to a proposed Sale which gives rise to a requirement under article 10.5.1 of article 10.5 for a Tag Offer;

f) in acceptance of a Tag Offer made in accordance with article 10.5;

g) pursuant to a proposed Sale which gives rise to a right to serve a Drag Notice in accordance with article 10.6;

h) when required by article 10.6; or

i) to the Company in accordance with law and with an Investor Consent."

" **10.3. Stapling of Strip Ordinary Shares.** No person, without Investor Consent, shall transfer any Class A1 Share, Class A2 Share, Class A3 Share, Class A4 Share, Class P1 Share and Class P2 Share (each to the extent still outstanding and not cancelled, a "Stapled Share"), unless such person transfers to the same person and at the same time Stapled Shares representing the same percentage of such person's holding of each class of Stapled Share."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 10.5 of the Articles further, which shall now read as follows:

" **10.5. Tag Along rights.**

10.5.1 If a Sale is proposed, no transfer of shares pursuant to the proposed Sale may be made unless:

a) the Proposed Buyer makes an offer in writing to the Company as agent for and on behalf of the holders of Tag Securities other than the Proposed Seller(s) (the "Tag Offer") to buy the legal and/or beneficial title to all of the Ordinary Shares (together with any Ordinary Shares which may be allotted in the period during which the Tag Offer is open for acceptance (the "Tag Offer Period") or upon the Tag Offer becoming unconditional, pursuant to the exercise or conversion of options over, or rights to subscribe for securities convertible into, Ordinary Shares, which, in each case, were in existence at the date of the Tag Offer) (together the "Tag Securities"), on the terms set out in this article 10.5 and the Tag Offer is or has become wholly unconditional; or

b) a Drag Notice is served in accordance with article 10.6.

10.5.2 The terms of the Tag Offer shall be that:

a) it shall be open for acceptance for not less than seven days (or such lesser number of days as is agreed in writing by the Majority Investors and the Investor Managers), and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period;

b) any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;

c) the consideration for each Tag Security which is a Strip Ordinary Share shall be equal to the highest consideration offered for each Strip Ordinary Share pursuant to the proposed Sale, the consideration for each Tag Security which is a Class B Share shall be equal to the highest consideration offered for each Class B Share pursuant to the proposed Sale and the consideration for each Tag Security which is a Class C Share shall be equal to the highest consideration offered for each Class C Share pursuant to the proposed Sale provided that if the Sale results in a Hurdle Entitlement Amount becoming payable then the consideration in respect of a Class B Share and Class C Share shall be with reference to the relevant Sweet Ordinary Shareholder's Sweet Ordinary Shareholder Proportion of that Hurdle Entitlement Amount;

d) Unless the Majority Investors and the Managers agree otherwise the consideration offered in respect of each Tag Security which is a Ordinary Share shall be in the same form as the consideration offered for each Ordinary Share pursuant to the proposed Sale and shall be paid at the same time and subject to the same payment terms and for the purposes of this paragraph 10.5.2 the "consideration" includes an offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Proposed Buyer Group;

e) each Tagging Shareholder:

i. shall pay its pro rata share (in the proportion that proceeds to be received by that Tagging Shareholder pursuant to the Sale bear to total proceeds of the Sale) (as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred by the Proposed Seller(s) in connection with the proposed Sale and the transfer of the Tag Securities, to the extent that such costs have been incurred on behalf of the Proposed Seller(s) and all of the Tagging Shareholders; and

ii. agrees that, in order to accept the Tag Offer, it will be required (pursuant to article 10.5.6) to transfer the legal and beneficial title to its Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all Encumbrances and with full title guarantee, and that it may also be required to give such other reasonable warranties, indemnities, covenants and undertakings (subject to customary limitations) as are reasonably negotiated by the Managers and agreed to by the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale provided that any potential liability thereunder shall be several.

10.5.3 The Tag Offer may be conditional on acceptances which would, if the relevant transfers were registered, result in the Proposed Buyer Group holding or increasing its aggregate shareholding in the Company to a specified number or proportion of the Ordinary Shares in issue. If the relevant condition is not satisfied or waived by the Proposed Buyer, no shares may be transferred pursuant to this article 10.5 (including the Ordinary Shares the proposed transfer of which led to the Tag Offer).

10.5.4 The Company shall notify the holders of Tag Securities of the terms of the Tag Offer promptly upon receiving notice of the same from the Proposed Buyer Group, following which any such holder who wishes to transfer all of its Tag Securities to the Proposed Buyer Group pursuant to the Tag Offer (a "Tagging Shareholder") shall serve notice on the Company to that effect (the "Tag Notice") at any time before the Tag Offer Period closes (the "Tag Closing Date").

10.5.5 Within three days after the Tag Closing Date:

a) the Company shall notify the Proposed Buyer Group in writing of the names and addresses of the Tagging Shareholders who have accepted the Tag Offer;

b) the Company shall notify each Tagging Shareholder in writing of the identity of the transferee; and

c) each of the Company's notifications above shall indicate the date, time and place on which the sale and purchase of the Tag Securities is to be completed being a date notified by the Proposed Buyer Group which is not less than seven days and not more than fourteen days after the Tag Closing Date or such other date as the Majority Investors and the Proposed Buyer Group may agree (the "Tag Completion Date").

10.5.6 Each Tagging Shareholder shall transfer the legal and beneficial title to its Tag Securities to the relevant member of the Proposed Buyer Group on the terms set out in this article 10.5, by delivering to the Company on or before the Tag Completion Date:

a) duly executed transfers in respect of its Tag Securities; and

b) if a certificate has been issued in respect of any of its Tag Securities, relevant certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the directors of the Company); and

c) a duly executed sale agreement or form of acceptance in a form required by the Majority Investors, in accordance with article 10.5.2 e) ii).

and, to the extent required by the Majority Investors, shall sign such other documents as are signed by the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale, all against payment on the Tag Completion Date of the aggregate consideration due to it under the Tag Offer.

10.5.7 Any transfer of Ordinary Shares made pursuant to, and in accordance with, this article 10.5 including the transfer of Ordinary Shares pursuant to the proposed Sale under article 10.5.1) shall be subject to the restrictions in article 10.4 but shall not be subject to any other restrictions on Disposal contained in this Articles.

10.5.8 If the Proposed Buyer Group has also agreed to purchase any bonds, loan notes, shares or other securities or debt instruments which constitute Other Securities from the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale, the Tag Offer must also contain an offer to acquire the Other Securities held by the Tagging Shareholders at such consideration per Other Security as is equal to the highest consideration per other Security offered to the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed

Sale. The relevant provisions of this article 10.5 shall apply to the Other Securities held by the Tagging Shareholders and references to the "Tag Securities" shall be construed accordingly (with such other amendments to the relevant provisions of this article 10.5 as are necessary in the reasonable opinion of the Majority Investors)."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 10.6 of the Articles, which shall now read as follows:

" 10.6. Drag Along rights.

10.6.1 If a Sale is proposed, a member of the Proposed Buyer Group or the Proposed Seller(s) may, following execution of a binding agreement (whether conditional or unconditional) for the transfer of Strip Ordinary Shares to a member of the Proposed Buyer Group which would on completion constitute a Sale (the "Sale Agreement"), by serving a notice in writing (a "Drag Notice") on each holder of Ordinary Shares who is not a party to the Sale Agreement (each a "Dragged Seller"), require that Dragged Seller to transfer on completion of the Sale the legal and beneficial title to all of the Ordinary Shares registered in its name (the "Drag Securities") to one or more persons identified in the Drag Notice (each a "Drag Buyer") at the consideration indicated in article 10.6.2 (the "Drag Price") on the date indicated in the Drag Notice (the "Drag Completion Date"), being not less than seven days after the date of the Drag Notice and not prior to the date of completion of the Sale Agreement, and on the terms set out in this article 10.6. If the Sale Agreement does not complete, the Drag Notice shall lapse and the provisions of this article 10.6 shall cease to apply in relation to that Drag Notice.

10.6.2 The consideration for each Drag Security:

a) which is:

i. a Strip Ordinary Share, shall be equal to the highest consideration offered for each Ordinary Share in the Sale Agreement;

ii. a Class B Share, shall be equal to the highest consideration offered for each Class B Share in the Sale Agreement; and

ii. a Class C Share, shall be equal to the highest consideration offered for each Class C Share in the Sale Agreement, provided that if the Sale results in a Hurdle Entitlement Amount becoming payable then the consideration in respect of a Class B Share and Class C Share shall be with reference to the relevant Sweet Ordinary Shareholder's Sweet Ordinary Shareholder Proportion of that Hurdle Entitlement Amount.

b) subject to 10.6.7, or unless the Majority Investors and the Investor Managers agree otherwise the consideration for each Ordinary Share shall be in the same form as that offered for each Ordinary Share in the Sale Agreement and shall be paid at the same time as the consideration is payable under the Sale Agreement (or, if later, on the Drag Completion Date) and shall be subject to the same payment terms and for the purposes of this article 10.6.2 the "consideration" includes an offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Proposed Buyer Group.

10.6.3 Each Dragged Seller shall pay its pro rata share (in the proportion that proceeds to be received by that Dragged Seller pursuant to the Sale bear to total proceeds of the Sale) (as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred by the Proposed Seller(s) in connection with the proposed Sale and the transfer of the Drag Securities, to the extent that such costs have been incurred on behalf of the Proposed Seller(s) and all the Dragged Sellers.

10.6.4 Each Dragged Seller shall transfer the legal and beneficial title to its Drag Securities to the Drag Buyer(s) on the terms set out in this article 10.6 by delivering to the Company on behalf of the Drag Buyer(s) on or before the Drag Completion Date:

a) duly executed transfers in respect of the Drag Securities registered in its name;

b) if a certificate has been issued, the relevant certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the directors of the Company); and

c) a duly executed sale agreement or form of acceptance in a form required by the Majority Investors under which the Dragged Seller will provide representations and warranties with respect to its title to, and ownership of, the relevant Ordinary Shares and will transfer on the Drag Completion Date the legal and beneficial title to its Drag Securities to the Drag Buyer free from all Encumbrances and with full title guarantee, and, to the extent required by the Majority Investors, shall sign such other documents to effect the issue of any shares, debt instruments or other securities to the Dragged Seller as are also entered into by the Majority Investors and which do not increase the substantive obligations of the Dragged Sellers beyond the requirements of this article 10.6.

10.6.5 The Proposed Buyer Group shall pay to the Company the aggregate Drag Price due in respect of all of the Drag Securities on or prior to the Drag Completion Date. Thereafter, the Company shall release the aggregate Drag Price due to each Dragged Seller under this article 10.6 in respect of its Drag Securities following delivery to the Company by that Dragged Seller of the documents required under article 10.6.4.

10.6.6 If a Dragged Seller fails to comply with its obligations under article 10.6.4 (a "Defaulting Dragged Seller"), any member of the Board is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Dragged Seller each of the documents referred to in article 10.6.4. The Company shall register the transfer(s) of the Ordinary Shares, after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. For the purposes of article 10.6.2 the "consideration"

includes an offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Proposed Buyer Group as an alternative (whether in whole or in part), the director so authorised shall have full and unfettered discretion to elect which alternative to accept in respect of each Defaulting Dragged Seller (and may elect for different alternatives for different Defaulting Dragged Sellers) and neither the Board nor the directors of the Company nor the director so authorised shall have any liability to such Defaulting Dragged Sellers in relation thereto.

10.6.7 If a certificate has been issued in respect of its Drag Securities (or any of them), each Defaulting Dragged Seller shall surrender its certificate(s) relating to its Drag Securities (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the directors of the Company) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Defaulting Dragged Seller shall be entitled to the aggregate Drag Price for its Drag Securities transferred on its behalf without interest. If a certificate has not been issued in respect of its Drag Securities (or any of them), the Defaulting Dragged Seller will be entitled, upon registration of the transfer of the Drag Securities under article 10.6.6 (but not before) to the aggregate Drag Price for its Drag Securities transferred on its behalf without interest. Payment to the Dragged Seller(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Dragged Seller(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the relevant Dragged Seller's last known address. Receipt of the aggregate Drag Price for the Drag Securities so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant Dragged Seller(s) in favour of the Drag Buyer(s) that the legal and beneficial title to the relevant Drag Securities was transferred free from all Encumbrances and with full title guarantee.

10.6.8 The Ordinary Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under article 10.6.6 is necessary as security for the performance by the Dragged Seller(s) of their obligations under this article 10.6.

10.6.9 Subject to article 10.6.10, unless the Majority Investors or the relevant member of the Proposed Buyer Group otherwise agree in writing, any Drag Securities held by a Dragged Seller on the date of a Drag Notice shall cease to confer the right to receive notice of or to attend or vote at any general meeting of the Company or at any meeting of the holders of any class of shares in the capital of the Company or for the purposes of a written resolution of the Company with automatic effect from the date of the Drag Notice (or the date of acquisition of such shares, if later) and the relevant Ordinary Shares shall not be counted in determining the total number of votes which may be cast at any such meeting or required for the purposes of a written resolution or for the purposes of any other consent required under this Articles and any Shareholders' Agreement.

10.6.10 The rights referred to in article 10.6.9 shall be restored immediately upon the Company registering a transfer of the Drag Securities in accordance with this article 10.6.

10.6.11 If any shares of any class and/or Other Securities are issued by the Company at any time after the date of the Drag Notice(s) (whether as a result of an Ordinary Shareholders' shareholding, or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise) (the "Subsequent Securities"), the Proposed Buyer Group shall be entitled to serve an additional notice (a "Further Drag Notice") on each holder of such shares (a "Further Dragged Seller") requiring them to transfer the legal and beneficial title to all of their Subsequent Securities (the "Subsequent Dragged Shares") to one or more persons identified in the Further Drag Notice at the consideration indicated in article 10.6.2 on the date indicated in the Further Drag Notice (s) (the "Further Drag Completion Date"). The provisions of this article 10.6 shall apply to the Subsequent Dragged Shares, with the following amendments:

- a) references to the "Drag Notice(s)" shall be construed to be references to the "Further Drag Notice(s)";
 - b) references to the "Drag Security(s)" shall be construed to be references to the "Subsequent Dragged Share(s)";
 - c) references to the "Drag Completion Date" shall be construed to be references to the "Further Drag Completion Date";
- and
- d) references to a "Dragged Seller" shall be construed to be references to a "Further Dragged Seller".

10.6.12 Any transfer of Ordinary Shares made pursuant to, and in accordance with, this article 10.6 (including the transfer of Ordinary Shares pursuant to the proposed Sale under article 10.6.1) shall be subject to the restrictions in article 10.3 but shall not be subject to any other restrictions on Disposal contained in these Articles.

10.6.13 If the Drag Buyer has also agreed to purchase any bonds, loan notes, shares or other securities or debt instruments which constitute Other Securities from the Proposed Seller(s) in the Sale Agreement, the Drag Notice may also require each of the Dragged Sellers to transfer the legal and beneficial title to all of the Other Securities held by it to the Drag Buyer on the Drag Completion Date at such consideration as is equal to the highest consideration offered for each Other Security by the Drag Buyer in the Sale Agreement. The relevant provisions of this article 10.6 shall apply to the Other Securities held by the Dragged Sellers and references to the "Drag Shares" shall be construed accordingly (with such other amendments to the relevant provisions of article 10.6 as are necessary in the opinion of the Majority Investors)."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to change the financial year of the Company to end 30 June of each year and resolve that as a transitional measure, the next financial year shall run from the first April 2015 to the thirtieth June 2015, and then any subsequent financial year shall run from first of July to the thirtieth of June of the following year.

The Shareholders resolve to consequently amend article 18 of the articles of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 18.** The Company's financial year runs from the first of July to the thirtieth of June of the following year."

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend article 19 of the articles of the Company to, inter alia, amend the rights attached to the Preference Shares (as defined in the Articles), which shall now read as follows:

" Art. 19.

19.1 Each year, as at the thirtieth of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

19.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this Article 19.2 and the provisions of any Shareholders' Agreement:

19.2.1 first, in the following amounts to the extent not paid on a previous distribution:

- the holders of the class A1 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 1% of the nominal value of the class A1 Shares issued by the Company. The holders of the class A2 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 2% of the nominal value of the class A2 Shares issued by the Company. The holders of class A3 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 3% of the nominal value of the class A3 Shares issued by the Company. The holders of the class A4 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 4% of the nominal value of the class A4 Shares issued by the Company. The holders of the class B1 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 10% of the nominal value of the class B1 Shares issued by the Company. The holders of the class B2 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 11% of the nominal value of the class B2 Shares issued by the Company. The holders of the class C1 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 8% of the nominal value of the class C1 Shares issued by the Company. The holders of the class C2 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 9% of the nominal value of the class C2 Shares issued by the Company. The holders of the class of class P1 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 5% of the nominal value of the class P1 Shares issued by the Company. The holders of the class of class P2 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 6% of the nominal value of the class P2 Shares issued by the Company. The holders of the class of Initial Ordinary Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a dividend representing 7% of the nominal value of the class Initial Ordinary Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made above are to be made on a *pari passu* basis between the holders of Ordinary Shares.

19.2.2 second, the remainder of any dividend distribution shall be allocated to the holders of the Ordinary Shares as determined by the Board of Managers.

19.2.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 19.2 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions.

19.3 Ratchet - Hurdle Event

a) Immediately prior to completion of a Hurdle Event:

- the Permira Investors shall calculate and notify the Managers' Representative of the Permira Investors' Investment Amount, the Permira Investors' Return Amount, the Permira Investors' IRR; and

- the Company and the Permira Investors shall agree and notify the Managers' Representative of the Ordinary Shareholders' Return Amount and, if relevant, the First Hurdle Return Threshold, the Second Hurdle Return Threshold and/or the Third Hurdle Return Threshold. In the absence of agreement, the Company and the Permira Investors shall jointly appoint an independent investment bank or accounting firm to determine the Ordinary Shareholders' Return Amount (and in the absence of agreement, such appointment shall be made by the President of the ICAEW).

b) If, in respect of a Hurdle Event, the Permira Investor Return Amount results in the Hurdle Return having been exceeded then the Sweet Ordinary Shareholders shall be entitled to receive a Hurdle Entitlement Amount and in that case:

- the Total Cancellation Amount to be distributed to the Ordinary Shareholders pursuant to this article 19.3 and article 5 in case of redemption of a classes of shares shall be adjusted so that the amount to be paid to the Strip Ordinary Shareholders is reduced (pro rata to the number of Strip Ordinary Shares held by each of them immediately prior to completion of the relevant Hurdle Event) by an amount equal to the Hurdle Entitlement Amount;

- an amount equal to the Hurdle Entitlement Amount will be paid to the Sweet Ordinary Shareholders; such amount being paid out on the basis of each Sweet Ordinary Shareholder's Sweet Ordinary Shareholder Proportion of the Hurdle Entitlement Amount which gives effect to the principles in the following worked example:

1000 B Shares give economic entitlement to 96% of the MIP return, 6750 C Shares give economic entitlement to 4% of the MIP return and accordingly, one B Share = $(96/1000 \times 6750/4) = 162$ C Shares.

c) If the Permira Investors achieve an Exit other than by way of a Hurdle Event (i.e., by way of a transfer of legal and beneficial title to all of their Strip Ordinary Shares or, subsequent to a Listing, a secondary offering of all of their shares in the Company or a parent company of the Company), the Permira Investors shall:

- use best endeavours to ensure that the total proceeds available in cash or Marketable Securities on such Exit are allocated between all Ordinary Shareholders so as to reflect the economic outcome as would have been achieved if the Exit had been achieved by way of a Hurdle Event; and/or

- to the extent that a transaction is structured so that the Ordinary Shareholders (as opposed to the Company and its direct subsidiaries) hold securities directly which are not Marketable Securities, use best endeavours to ensure that an arrangement is put in place such that when those securities are disposed of (or otherwise liquefied) for cash, that cash is allocated between Ordinary Shareholders so as to reflect the economic outcome as would have been achieved if the Exit had been achieved by way of a Hurdle Event.

For the purpose of this article 19.3:

- the "First Hurdle Return Threshold" shall be an amount equal to the theoretical Ordinary Shareholders' Return Amount which would give the Permira Investors an IRR of 20 per cent;

- the "Second Hurdle Return Threshold" shall be an amount equal to the theoretical Ordinary Shareholders' Return Amount which would give the Permira Investors an IRR of 30 per cent; and

- the "Third Hurdle Return Threshold" shall be an amount equal to the theoretical Ordinary Shareholders' Return Amount which would give the Permira Investors an IRR of 40 per cent.

The "Hurdle Entitlement Amount" shall be equal to:

15 per cent. of A; plus

20 per cent. of B; plus

25 per cent. of C.

Where:

A = is an amount equal to the amount by which the Ordinary Shareholders' Return Amount exceeds the First Hurdle Return Threshold provided that A shall never exceed the Second Hurdle Return Threshold less the First Hurdle Return Threshold;

B = is an amount equal to the amount by which the Ordinary Shareholders' Return Amount exceed the Second Hurdle Return Threshold provided that B shall never exceed the Third Hurdle Return Threshold less the Second Hurdle Return Threshold; and

C = is an amount equal to the amount by which the Ordinary Shareholders' Return Amount exceeds the Third Hurdle Return Threshold.

19.4 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)."

Ninth resolution

The Shareholders resolve to amend article 20 of the Articles, which shall now read as follows:

" Art. 20.

20.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

20.2 The assets of the Company available for distribution between the Shareholders shall be distributed as follows:

20.2.1 first, in making the payments set out in Article 19.2.1 to the extent not previously paid on a previous distribution;

20.2.2 second, the remainder in paying to each Strip Ordinary Shareholder, in respect of their Strip Ordinary Shares, an amount as a proportion of the assets remaining available for distribution, equal to the proportion which the Strip Ordinary Shares held by such Strip Ordinary Shareholder bear to the total number of Strip Ordinary Shares then in issue, subject to any requirement to:

a) reduce the amount available for distribution in respect of the Strip Ordinary Shares due to the trigger of a Hurdle Entitlement Amount; and

b) consequently pay the Hurdle Entitlement Amount to the Sweet Ordinary Shareholders pursuant to article 19.3 which shall be made to each Sweet Ordinary Shareholder in proportion to the Sweet Ordinary Shareholder Proportion."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Panthelux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de un million quarante mille euros (1.040.000,- EUR), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.979,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Stephen James Tuddenham, résidant au 76 Pear Tree Lane, Newbury RG14 2LY, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Jason Richard Long résidant à Hideaway Corner, Edwardstone, Sudbury C010 5PT, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Stephen Carr Hodgson résidant à 41 Southview Avenue, Caversham, Reading RG4 5AD, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. Robert Allen Piconi résidant à Via alla Fontana 23A, 6977 Ruvigliana, Lugano, Suisse, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6. Vincenzo Campanale résidant à Via Merlina 5a, 6962 Viganello, Lugano, Suisse, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7. Dimitris Kotsovolis, résidant à Purasca Inferiore 64, 6889, Purasca, Suisse, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8. P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

10. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

11. Permira Investments Limited, agissant par son nominee Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

12. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178 072, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

13. Permira V I.A.S L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Panthelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit centimes d'euro (146.896,88 EUR) ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.460 et constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Memorial") numéro 2512 page 120553 en date du 17 septembre 2014 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 décembre 2014 par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial numéro 555, page 26608 en date du 27 février 2015.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) de façon à le porter de son montant actuel de cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit centimes (146.896,88 EUR) à cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit centimes (196.896,88 EUR) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie P2 (les "Nouvelles Parts Sociales"), libérées par un apport en nature avec un compte de prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-six millions cinq cent trente-six mille six cent soixante-deux euros et soixante centimes (86.536.662,60 EUR).

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 7.2.2 des statuts de la Société.

4. Modification des articles 10.2 et 10.3 des statuts de la Société

5. Modification de l'article 10.5 des statuts de la Société

6. Modification de l'article 10.6 des statuts de la Société

7. Modification de l'année fiscale de la Société afin qu'elle se termine le 30 juin, et modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société.

8. Modifications de l'article 19 des statuts de la Société afin, entre autre, de modifier les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles (telles que définies dans les Statuts).

9. Modification de l'article 20 des statuts de la Société.

10. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (50.000,-EUR) de façon à le porter de son montant actuel de cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit centimes (146.896,88 EUR) à cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit centimes (196.896,88 EUR) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie P2 (les "Nouvelles Parts Sociales"), libérées par un apport en nature avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-six millions cinq cent trente-six mille six cent soixante-deux euros et soixante-six centimes (86.536.662,60 EUR).

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées comme suit:

1. Panthelux Topco S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à et payer intégralement pour deux millions deux cent quarante-quatre mille huit cent treize (2.244.813) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et deux millions deux cent quarante-quatre mille huit cent treize (2.244.813) nouvelles parts sociales de catégorie P2, avec une prime d'émission de soixante-dix-sept millions sept cent trois mille quatre cent quarante-deux euros et quarante-six centimes (77.703.442,06 EUR) pour un montant total de soixante-dix-sept millions sept cent quarante-huit mille trois cent trente-huit euros et soixante-douze centimes (77.748.338,72 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de soixante-dix-sept millions sept cent quarante-huit mille trois cent trente-huit euros et soixante-douze centimes (77.748.338,72 EUR).

2. Stephen James Tuddenham, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour deux mille cinq cent treize (2.513) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et deux mille cinq cent treize (2.513) nouvelles parts sociales de catégorie P2, avec une prime d'émission de quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-douze euros et soixante-cinq centimes (86.972,65 EUR) pour un montant total de quatre-vingt-sept mille vingt-deux euros et quatre-vingt-onze centimes

(87.022,91 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de quatre-vingt-sept mille vingt-deux euros et quatre-vingt-onze centimes (87.022,91 EUR).

3. Jason Long, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour mille neuf cent soixante-quinze (1.975) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et mille neuf cent soixante-quinze (1.975) nouvelles parts sociales de catégorie P2, avec une prime d'émission de soixante-huit mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-cinq centimes (68.364,45 EUR) pour un montant total de soixante-huit mille quatre cent trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (68.403,95 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de soixante-huit mille quatre cent trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (68.403,95 EUR).

4. Stephen Carr Hodgson, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour soixante-cinq mille sept cent soixante-trois (65.763) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et soixante-cinq mille sept cent soixante-trois (65.763) nouvelles parts sociales de catégorie P2, avec une prime d'émission de deux millions deux cent soixante-seize mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante-et-un centimes (2.276.374,41 EUR) pour un montant total de deux millions deux cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-sept centimes (2.277.689,67 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de deux millions deux cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-sept centimes (2.277.689,67 EUR).

5. Robert Piconi, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-six (184.936) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-six (184.936) nouvelles parts sociales de catégorie P2, avec une prime d'émission de six millions quatre cent un mille cinq cent huit euros et soixante-trois centimes (6.401.508,63 EUR) pour un montant total six millions quatre cent cinq mille deux cent sept euros et trente-cinq centimes (6.405.207,35 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant six millions quatre cent cinq mille deux cent sept euros et trente-cinq centimes (6.405.207,35 EUR).

Les apports en nature des souscripteurs mentionnés aux points 1 à 5 sont désignés comme les "Apports en Nature").

La valeur des Apports en Nature a été calculée et évaluée à quatre-vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-deux euros et soixante centimes (86.586.662,60 EUR) sur base d'un rapport d'évaluation établi par le conseil de gérance de la Société en date du 30 juin 2015, certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature au 30 juin 2015 (le "Rapport d'Evaluation"). Une copie du Rapport d'Evaluation a été fournie au notaire.

Le montant total de l'augmentation du capital s'élevant à quatre-vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-deux euros et soixante centimes (86.586.662,60 EUR) est alloué comme suit: cinquante mille euros (50.000,- EUR) au capital social de la Société et quatre-vingt-six millions cinq cent trente-six mille six cent soixante-deux euros et soixante centimes (86.536.662,60 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-seize Euro et quatre-vingt-huit centimes (196.896,88 EUR) divisé en:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires initiales (les "Parts Sociales Ordinaires Initiales");
 - deux millions neuf cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-un (2.931.281) parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
 - deux millions neuf cent trente-et-un mille deux cent soixante-quinze (2.931.275) parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
 - deux millions neuf cent trente-et-un mille deux cent soixante-quinze (2.931.275) parts sociales ordinaires de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
 - deux millions neuf cent trente-et-un mille deux cent soixante-quinze (2.931.275) parts sociales ordinaires de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
 - dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (19.791) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
 - dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (19.791) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
 - trois cent trente-sept mille cinq cent (337.500) parts sociales ordinaires de catégorie C1 (les "Parts Sociales de Catégorie C1");
 - trois cent trente-sept mille cinq cent (337.500) parts sociales ordinaires de catégorie C2 (les "Parts Sociales de Catégorie C2");
 - trois millions (3.000.000) parts sociales de catégorie P1 (les "Parts Sociales de Catégorie P1");
 - trois millions (3.000.000) parts sociales de catégorie P2 (les "Parts Sociales de Catégorie P2");
- ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01).

Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie P1. Les Parts Sociales de Catégorie P2 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires Strip", les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires Sweet" (les Parts Sociales Ordinaires Strip et les Parts Sociales Ordinaires Sweet ensemble dénommées les "Parts Sociales Ordinaires").

Toutes Parts Sociales de Catégorie B1 et Parts Sociales de Catégorie B2 sont dénommées les "Parts Sociales B"; toutes Parts Sociales de Catégorie C1 et Parts Sociales de Catégories C2 sont dénommées les "Parts Sociales C".

Dans les présents Statuts, "Part Sociale" ou "Parts Sociales" signifie certaines ou toutes les catégories de parts sociales ci-dessus, "Catégorie de Parts Sociales" ou "Catégories de Parts Sociales" signifie les catégories de Parts Sociales Ordinaires Strip et les catégories de Parts Sociales Ordinaires Sweet, et "Associé" ou "Associés" signifie certains ou tous les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Tout montant de prime d'émission payée en sus de la valeur nominale de toute Part Sociale Ordinaire sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui sera à la libre disposition de la Société et ladite prime d'émission peut être distribuée ou remboursée de quelque manière que ce soit aux Associés par décision du/des Gérant(s), dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et en accord avec les dispositions applicables de la Loi de 1915.

Tout montant de prime d'émission payé en sus de la valeur nominale de toute Part Sociale Préférentielle sera réservé et attaché aux détenteurs de telles Parts Sociales Préférentielles et sera distribué ou remboursé tel qu'il ressort de façon plus détaillée de l'Article 19.2 a), dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et en accord avec les dispositions applicables de la Loi de 1915.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin, d'allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts. Toute Part Sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales Ordinaires via le rachat ou l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces catégorie(s).

5.6 Une réduction de capital social de la Société via le rachat d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires ne peut être fait que dans les périodes respectives suivantes (les "Périodes de Catégorie") et conformément à l'article 19.2 et aux dispositions suivantes:

5.6.1. La période pour les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C1 est la période débutant le 30 août 2014 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2020 (la "Période de Catégorie 1"), étant entendu que le rachat des Parts Sociales de Catégorie B1 et des Parts Sociales de Catégorie C1 n'est permis qu'en remboursement du Montant De Rendement Hurdle conformément à l'article 19.3 lorsqu'approprié.

Dans le cas où les Parts Sociales de Catégorie B1 et les Parts Sociales de Catégorie C1 ne peuvent pas être rachetées durant la Période de Catégorie 1 (parce qu'aucun Montant De Rendement Hurdle n'est payable), alors, la nouvelle période pour le rachat des Parts Sociales de Catégorie B1 et des Parts Sociales de Catégorie C1 devra commencer après la Période de Catégorie 2 et ce rachat pourra avoir lieu au même moment que le rachat dans la Période de Catégorie 3.

Le rachat des Parts Sociales de Catégorie B1 doit être simultané au rachat des Parts Sociales de Catégorie C1.

5.6.2 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie B2 et les Parts Sociales de Catégorie C2 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie 1 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2022 (la "Période de Catégorie 2"), étant entendu que le rachat des Parts Sociales de Catégorie B1 et des Parts Sociales de Catégorie C2 n'est permis qu'en remboursement du Montant De Rendement Hurdle conformément à l'article 19.3 lorsqu'approprié.

Dans le cas où les Parts Sociales de Catégorie B2 et les Parts Sociales de Catégorie C2 ne peuvent pas être rachetées dans la Période de Catégorie 2 (parce qu'aucun Montant De Rendement Hurdle n'est payable), alors, la nouvelle période pour le rachat des Parts Sociales de Catégorie B2 et des Parts Sociales de Catégorie C2 devra commencer après la Période de Catégorie 3 et ce rachat pourra avoir lieu au même moment que le rachat dans la Période de Catégorie 4.

Le rachat des Parts Sociales de Catégorie B2 doit être simultané au rachat des Parts Sociales de Catégorie C2.

5.6.3 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A3 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie 2 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2023 (la "Période de Catégorie 3"); et

5.6.4 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A4 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie 3 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2024 (la "Période de Catégorie 4").

5.6.5 La période pour les Parts Sociales de Catégorie P1 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie 4 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2025 (la "Période de Catégorie 5").

5.6.6 La période pour les Parts Sociales de Catégorie P2 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie 4 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2026 (la "Période de Catégorie 6").

5.7 Au cas où une catégorie de Parts Sociales Ordinaires n'a pas été rachetée et annulée durant la Période de Catégorie correspondante, le rachat et l'annulation desdites Parts Sociales Ordinaires peuvent être effectués durant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie applicable aux Parts Sociales Ordinaires, respectivement (ou selon le cas, la date suivant la fin de la Période précédant immédiatement la Nouvelle Période d'une autre catégorie) et se terminera au plus tard une année après le début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période relative aux Parts Sociales Ordinaires Strip débutera le jour suivant la Période de Catégorie 6. La première Nouvelle Période relative aux Parts Sociales Ordinaires Sweet débutera le jour suivant la Période de Catégorie.

Afin d'éviter toute ambiguïté, au cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires devait avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie correspondante (ou selon le cas, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou selon le cas, la Nouvelle Période) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation de ladite catégorie de Parts Sociales Ordinaires et continuera jusqu'à prendre fin au dernier jour de sa Période de Catégorie correspondante (ou, selon le cas, la Nouvelle Période).

5.8 Dans le cas d'une réduction de capital via le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales Ordinaires, ladite/lesdites catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires donne(nt) droit aux détenteurs de celle-ci au Montant Total d'Annulation. Conformément aux termes de l'article 19.3, dans la mesure où le Montant De Rendement Hurdle est payable, le Montant Total d'Annulation sera divisé entre les catégories de Parts Sociales Ordinaires Strip et Parts Sociales Ordinaires Sweet et le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires Strip peut, en conséquence, déclencher le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires Sweet relatif à ce même Montant Total d'Annulation. Les détenteurs de la/les catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires rachetées et annulées auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour les Parts Sociales Ordinaires rachetées et annulées.

5.9 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie ou les catégories de parts sociales concernée(s) sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de la/les catégorie(s) de parts sociales concernée sous réserve toutefois que:

5.9.1 le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible; et

5.9.2 ce Montant Total d'Annulation peut déclencher le rachat des Parts Sociales Ordinaires Sweet relatives à ce même Montant Total d'Annulation.

5.10 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée:

5.10.1 en premier, en déterminant si un Montant De Rendement Hurdle est payable conformément à l'article 19.3 qui déclenche le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires Sweet;

5.10.2 en deuxième, si un Montant De Rendement Hurdle est payable conformément à l'article 19.3, en déterminant la part du Montant Total d'Annulation payable relatif à la catégorie ou aux catégories de Part(s) Sociale(s) Ordinaire(s) Strip à racheter et annuler et la part du Montant Total d'Annulation payable relatif à la catégorie ou aux catégories de Part(s) Sociale(s) Ordinaire(s) Sweet à racheter et annuler;

5.10.3 en troisième, afin de mettre en oeuvre les principes exposés à l'article 19.3:

(a) relatifs aux Parts Sociales Ordinaires Strip à racheter et annuler, en divisant tout (ou la part pertinente si le Montant De Rendement Hurdle, conformément à l'article 19.3, est payable) le Montant d'Annulation Total par le nombre de parts sociales en émission dans la catégorie ou les catégories de Parts Sociales Ordinaires Strip à racheter et annuler, qui aura pour conséquence la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour ces parts sociales; et

(b) si approprié en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires Sweet à racheter et annuler, en divisant la part pertinente du Montant Total d'Annulation de manière à ce que la Proportion d'Associé Ordinaire Sweet de chaque Associé Ordinaire Sweet de cette part du Montant Total d'Annulation leur devienne payable, qui aura pour conséquence la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour ces parts sociales.

La "Proportion d'Associé Ordinaire Sweet" ayant la signification suivante dans cet article 5 et dans les Statuts: "en relation avec un Associé Ordinaire Sweet, la proportion des Parts Sociales Ordinaires Sweet détenue par cet Associé Ordinaire Sweet par rapport au nombre de Parts Sociales Ordinaires Sweet alors en émission calculé sur une base théorique que chaque Part Sociale B en émission est considérée comme égale à 162 Parts Sociales B en émission."

Lors du rachat et de l'annulation des parts sociales de la/les catégorie(s) de parts sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

5.11 Pour les besoins de cet article 5, les termes suivants auront les définitions qui suivent:

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets attribuables aux catégories de Parts Sociales (y compris les bénéfices nets reportés de parts sociales) augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (y compris afin d'écartier tout doute le compte de réserve de prime d'émission en relation avec les Parts Sociales Ordinaires), (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif et (ii) toutes sommes à placer dans des réserve(s) en application des exigences de la loi et des présents Statuts, chaque fois tel que décrit dans les Comptes Intérimaires (sans, pour écartier tout doute,

aucune double comptabilité), (iii) toutes sommes mises de côté pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société de l'avis raisonnable du Conseil de Gérance, et (iv) tous dividendes auxquels les Associés Ordinaires Initiaux et/ou Associés Ordinaires ont droit, afin que:

$$MD = (BN + E + RC) - (P + RL + PR + DO)$$

Dans lequel:

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés);

E = toute prime d'émission librement distribuable et réserves, payée par Catégories de Parts Sociales;

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif;

RL = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

PR = toutes sommes mises de côté afin de couvrir les coûts de fonctionnement de la Société de l'avis raisonnable du Conseil de Gérance;

DO = tous dividendes auxquels les Associés Ordinaires Initiaux et/ou les Associés Ordinaires ont droit;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale au sein de la catégorie de Parts Sociales Ordinaires à payer aux associés, calculé conformément à l'article 5.10..

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Comptes Intérimaires;

"Date de Comptes Intérimaires" signifie la date précédant au plus de huit (8) jours la date de rachat ou d'annulation de la catégorie de parts sociales pertinente; et

"Montant d'Annulation Total" signifie le montant à payer comme prix de rédemption pour la catégorie ou les catégories de Parts Sociales Ordinaires ainsi rachetée(s) calculé conformément à l'article 5.10.

5.12 Le Montant Disponible, selon le cas, sera déterminé par le Conseil de Gérance, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Société et toujours en accord avec la Loi de 1915. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Conseil de Gérance peut à sa seule discrétion décider d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant Disponible, selon le cas, la prime d'émission payée soit partiellement ou dans sa totalité."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 7.2.2 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" **7.2.2.** Dans cet article 7.2, "Droit Pertinent" signifie:

i. lorsque la Société propose d'allouer toutes valeurs de capitaux propres qui ne sont pas des Parts Sociales Ordinaires Sweet (ou équivalent):

(a) pour chaque Associé Ordinaire Strip, le pourcentage de Titres Pertinents (avec une proportion correspondante d'Autres Titres, dans le cas où cela est applicable) qui équivaut à sa part pro rata de Parts Sociales Ordinaires Strip émises immédiatement avant l'allocation des Titres Pertinents (étant entendu qu'un Droit Pertinent d'un Associé peut à la place être souscrit par un Affilié de cet Associé);

(b) pour chaque Associé Ordinaire Sweet, aucun des Titres Pertinents; et

ii. lorsque la Société propose d'allouer toutes valeurs de capitaux propres qui sont des Parts Sociales Ordinaires Sweet (ou équivalents):

(a) pour chaque Associé Ordinaire Strip, aucun des Titres Pertinents;

(b) pour chaque Associé Ordinaire Sweet, ce pourcentage de Titres Pertinents qui équivaut à sa Proportion d'Associé Ordinaire Sweet à condition qu'un détenteur de Parts Sociales de Catégorie B reçoive son Droit Pertinent en Parts Sociales de Catégorie B et un détenteur de Parts Sociales de Catégorie C reçoive son Droit Pertinent de Parts Sociales de Catégorie C."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 10.2 et 10.3 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" **10.2. Restriction pour les Parts Sociales Ordinaires Strip.** Il est permis de disposer des Parts Sociales Ordinaires Strip seulement:

a) avec l'accord préalable écrit des Investisseurs Majoritaires; ou

b) à un Membre de la Famille ou un Trust Familial (ou par un Membre de la Famille ou un Trust Familial à un autre Membre de la Famille ou Trust Familial ou de nouveau à l'Investisseur Gérant) avec préalablement l'Accord de l'Investisseur (qui ne doit pas être obtenu par la force, mais qui peut être soumis à des termes et conditions déterminés); ou

c) à un Investisseur, ou un Affilié de cet Investisseur;

d) dans le cadre d'une Cotation (conformément aux dispositions de tout accord underwriting conclu);

e) lorsque la Cession est nécessaire pour les besoins de l'article 10.4; ou

f) dans le cadre d'une Vente qui donne droit à une obligation prévue à l'article 10.5.1 de l'article 10.5 pour une Offre de Sortie Conjointe; ou

g) en acceptation d'une Offre de Sortie Conjointe exercée conformément à l'article 10.5; ou

h) dans le cadre d'une Vente qui donne droit au droit de se voir servir une Notification de Sortie Forcée conformément à l'article 10.6;

i) lorsque cela est requis par l'article 10.6; ou

j) à la Société conformément à la loi et avec l'Accord de l'Investisseur."

" 10.3. Stapling des Parts Sociales Ordinaires Strip. Aucune personne ne peut, sans l'Accord de l'Investisseur, transférer des Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie P1 et Parts Sociales de Catégorie P2 (chacune dans la mesure où elle reste impayée et non-annulée une "Part Sociale Liée"), à moins que cette personne transfère à la même personne et au même moment des Parts Sociales Liées représentant le même pourcentage de la détention dans chaque classe de Part Sociale Liée de cette personne."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 10.5 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" 10.5. Droits de Sortie Conjointe.

10.5.1 Quand une Vente est proposée, aucune cession de parts sociales en vertu de la Vente proposée ne peut être conclue, sauf si:

a) l'Acheteur Proposé fait une offre par écrit à la Société en tant que mandataire au nom et pour le compte des détenteurs des Titres de Sortie Conjointe autres que le(s) Vendeur(s) Proposé(s) ("Offre de Vente en Sortie Conjointe") d'acheter la propriété juridique et/ou effective de toutes les Parts Sociales Ordinaires (ensemble avec toutes Parts Sociales Ordinaires qui peuvent être allouées pendant la période d'acceptation de l'Offre de Vente en Sortie Conjointe (la "Période de l'Offre de Sortie Conjointe") ou lorsque l'Offre de Vente en Sortie Conjointe devient inconditionnelle à la suite de l'exercice ou la conversion d'options sur, droit de souscrire à des titres convertibles en Parts Sociales Ordinaires, qui, dans tous les cas, existent à la date de l'Offre de Vente en Sortie Conjointe) (ensemble les "Titres de Sortie Conjointe"), dans les conditions fixées dans cet article 10.5 et l'Offre de Vente en Sortie Conjointe est ou est devenue totalement inconditionnelle; ou

b) une Notification de Vente en Sortie Forcée est notifiée en conformité avec l'article 10.6.

10.5.2 Les conditions de l'Offre de Vente en Sortie Conjointe seront les suivantes:

a) elle pourra être acceptée pendant sept jours au minimum (ou un nombre plus réduit de jours tel que convenu par écrit entre les Investisseurs Majoritaires et les Investisseurs Gérants), et sera réputée avoir été rejetée s'il elle n'a pas été acceptée en conformité avec les conditions de l'Offre de Vente en Sortie Conjointe endéans de la Période de l'Offre de Vente en Sortie Conjointe;

b) toute acceptation de l'Offre de Vente en Sortie Conjointe sera irrévocable;

c) la contrepartie pour tout Titre de Sortie Conjointe qui est une Part Sociale Ordinaire Strip sera égale à la contrepartie la plus élevée offerte pour toute Part Sociale Ordinaire Strip en conformité avec la Vente proposée, la contrepartie pour Titre de Sortie Conjointe qui est une Part Sociale de Catégorie B sera égale à la contrepartie la plus élevée offerte pour toute Part Sociale de Catégorie B en conformité avec la Vente proposée et la contrepartie pour chaque Titre de Sortie Conjointe qui est une Part Sociale de Catégorie C sera égale à la contrepartie la plus élevée offerte pour toute Part Sociale de Catégorie C, étant entendu que s'il résulte de la Vente qu'un Montant de Rendement Hurdle devient payable, alors la contrepartie en ce qui concerne une Part Sociale de Catégorie B et une Part Sociale de Catégorie C sera relative à la Proportion d'Associé Ordinaire Sweet d'Associé Ordinaire Sweet de ce Montant de Rendement Hurdle;

d) Sous réserve de convention contraire des Investisseurs Majoritaires et des Gérants, la contrepartie offerte concernant toute Sûreté de Vente en Sortie Conjointe qui est une Part Sociale Ordinaire aura la même forme que la contrepartie offerte pour toute Parts Sociale Ordinaire en vertu de la Vente proposée et sera payée au même moment et selon les mêmes conditions de paiement et aux fins du présent paragraphe 10.5.2, la "contrepartie" inclut une offre de souscrire à ou acquérir toute part sociale, titre de dette ou autres titres dans le capital de tout membre du Groupe d'Acheteurs Proposés;

e) tout Associé de Vente en Sortie Conjointe:

i. payera sa part sociale au pro rata (en proportion des montants à recevoir par cet Associé de Vente en Sortie Conjointe suite à la Vente par rapport au produit total de la Vente) (en tant que déduction du produit brut à recevoir avant impôts, sans préjudice de toutes autres déductions requises légalement) des coûts qui incombent au(x) Vendeur(s) Proposé(s) en relation avec la Vente proposée et la cession des Titres de Vente en Sortie Conjointe dans la mesure où tels coûts ont été engagés au nom de(s) Vendeur(s) Proposé(s) et de tous les Associés de Vente en Sortie Conjointe; et

ii. convient que, afin d'accepter l'Offre de Vente en Sortie Conjointe, il sera requis (en conformité avec l'article 10.5.6) de céder la propriété juridique et effective de ses Titres de Vente en Sortie Conjointe ensemble avec tous les droits attachés à celles-ci, libérées de toutes Charges et avec toutes les garanties d'usage, et qu'il sera éventuellement également requis de donner telles autres garanties raisonnables, indemnités, conventions et entreprises (sous réserve de limitations habituelles)

telles qu'elles sont raisonnablement négociées par les Gérants et acceptées par le(s) Vendeur(s) Proposé(s) en vertu de la Vente proposée à condition que toute responsabilité potentielle qui en découle soit solidaire.

10.5.3 L'Offre de Vente en Sortie Conjointe peut être soumise à acceptations, qui résulteraient, si les cessions concernées sont enregistrées, pour le Groupe d'Acheteurs Proposés en une détention ou augmentation de sa participation totale dans la Société jusqu'à un nombre spécifique ou une partie des Parts Sociales Ordinaires émises. Si la condition concernée n'est pas remplie ou si l'Acheteur Proposé y a renoncé, aucune Part Sociale ne pourra être cédée en vertu de cet article 10.5 (ni les Parts Sociales Ordinaires dont la cession proposée a entraîné l'Offre de Vente en Sortie Conjointe).

10.5.4 La Société notifiera aux détenteurs des Titres de Vente en Sortie Conjointe les conditions de l'Offre de Vente en Sortie Conjointe immédiatement après réception de la notification de la même par le Groupe d'Acheteurs Proposés, suivant laquelle tout détenteur qui souhaite céder toutes ses Titres de Vente en Sortie Conjointe au Groupe d'Acheteurs Proposés en conformité avec l'Offre de Vente en Sortie Conjointe (un "Associé de Vente en Sortie Conjointe") notifiera la Société à cet effet (la "Notification de Vente en Sortie Conjointe") à tout moment avant que la Période de l'Offre de Vente en Sortie Conjointe n'expire (la "Date d'Expiration de Vente en Sortie Conjointe").

10.5.5 Endéans de trois jours suivant la Date d'Expiration de Vente en Sortie Conjointe:

- a) la Société notifiera au Groupe d'Acheteurs Proposés par écrit les noms et adresses des Associés de Vente en Sortie Conjointe qui ont accepté l'Offre de Vente en Sortie Conjointe;
- b) la Société notifiera à tout Associé de Vente en Sortie Conjointe par écrit l'identité du cessionnaire; et
- c) chacune des notifications de la Société susmentionnées indiqueront la date, l'heure et le lieu auxquels la vente et l'achat des Titres de Vente en Sortie Conjointe devront être exécutés étant une date notifiée par le Groupe d'Acheteurs Proposés qui sera de sept jours au minimum mais n'excédera pas quatorze jours à partir de la Date d'Expiration de Vente en Sortie Conjointe ou telle autre date que les Investisseurs Majoritaires et le Groupe d'Acheteurs Proposés auront acceptée (la "Date de Réalisation de Vente en Sortie Conjointe").

10.5.6 Chaque Associé de Vente en Sortie Conjointe cédera la propriété juridique et effective de ses Titres de Vente en Sortie Conjointe au membre concerné du Groupe d'Acheteurs Proposés suivant les conditions fixées dans cet article 10.5, en délivrant à la Société lors ou avant la Date de Réalisation de Vente en Sortie Conjointe:

- a) des cessions dûment exécutées en relation avec ses Titres de Vente en Sortie Conjointe; et
- b) si un certificat a été émis en relation avec l'une de ses Titres de Vente en Sortie Conjointe, le(s) certificat(s) concerné(s) (ou une indemnité en relation avec celle-ci dans une forme satisfaisante aux yeux des gérants de la Société); et
- c) un contrat de vente dûment exécuté ou formulaire d'acceptation sous une forme requise par les Investisseurs Majoritaires, en conformité avec cet article 10.5.2 e) ii).

et, dans la mesure où cela est requis par les Investisseurs Majoritaires, signera tels autres documents qui sont signés par le(s) Vendeur(s) Proposé(s) en vertu de la Vente proposée, le tout moyennant paiement à la Date de Réalisation de Vente en Sortie Conjointe de la contrepartie totale lui due selon l'Offre de Vente en Sortie Conjointe.

10.5.7 Toute Cession de Parts Sociales Ordinaires faite en vertu de, et en conformité avec, cet article 10.5 (y compris la cession de Parts Sociales Ordinaires en vertu de la Vente proposée sous l'article 10.5.1) sera soumise aux restrictions de l'article 10.4 mais ne sera pas soumise à d'autres restrictions de Cession contenues dans le présent acte.

10.5.8 Si le Groupe d'Acheteurs Proposés a également convenu d'acheter des obligations, titres d'emprunt, parts sociales ou autres titres ou titres de dette qui constituent des Autres Titres du/des Vendeur(s) Proposé(s) en vertu de la Vente proposée, l'Offre de Vente en Sortie Conjointe devra également contenir une offre d'acheter les Autres Titres détenus par les Associés de Vente en Sortie Conjointe à telle contrepartie par Autre Titre qui serait égale à la contrepartie la plus élevée par autre Titre offerte au(x) Vendeur(s) Proposé(s) en vertu de la Vente proposée. Les dispositions concernées de l'article 10.5 s'appliqueront aux Autres Titres détenus par les Associés de Vente en Sortie Conjointe et les références aux "Titres de Vente en Sortie Conjointe" sont à interpréter en conséquence (avec telles autres modifications des dispositions concernées de cet article 10.5 nécessaires selon l'opinion raisonnable des Investisseurs Majoritaires)."

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 10.6 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" 10.6. Obligation de Vente en Sortie Forcée.

10.6.1 Quand une Vente est proposée, un membre du Groupe d'Acheteurs Proposés ou le(s) Vendeur(s) Proposé(s) peu (ven)t, à la suite de l'exécution d'un contrat ferme (qu'il soit conditionnel ou inconditionnel) pour la cession de Parts Sociales Strip à un membre du Groupe d'Acheteurs Proposés qui après réalisation constituerait une Vente (le "Contrat de Vente"), en notifiant par écrit (une "Notification de Vente en Sortie Forcée") tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires qui n'est pas partie au Contrat de Vente (chacun un "Vendeur en Sortie Forcée"), demander à tel Vendeur en Sortie Forcée de céder lors de la réalisation de la Vente la propriété juridique et/ou effective de toutes les Parts Sociales Ordinaires inscrites à son nom (les "Titres de Vente en Sortie Forcée") à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Vente en Sortie Forcée (chacun un "Acheteur en Sortie Forcée") avec la contrepartie telle que indiquée à l'article 10.6.2 (le "Prix de Vente en Sortie Forcée") à la date indiquée dans la Notification de Vente en Sortie Forcée (la "Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée"), étant de sept jours au minimum à partir de la Notification de Vente en Sortie Forcée et pas préalable à la date de réalisation du Contrat de Vente, et selon les conditions dans cet article 10.6. Si le Contrat de Vente ne se réalise

pas, la Notification de Vente en Sortie Forcée prendra fin et les dispositions de cet article 10.6 cesseront d'être applicables en relation avec la Notification de Vente en Sortie Forcée.

10.6.2 La contrepartie pour chaque Sûreté de Vente en Sortie Forcée:

a) qui est:

i. une Part Sociale Ordinaire Strip, sera égale à la contrepartie la plus élevée offerte pour toute Part Sociale Ordinaire dans le Contrat de Vente;

ii. une Part Sociale de Catégorie B, sera égale à la contrepartie la plus élevée offerte pour toute Part Sociale de Catégorie B dans le Contrat de Vente; et

iii. une Part Sociale de Catégorie C, sera égale à la contrepartie la plus élevée offerte pour toute Part Sociale de Catégorie C dans le Contrat de Vente,

étant entendu que s'il résulte de la Vente qu'un Montant de Rendement Hurdle devient payable, alors la contrepartie en ce qui concerne une Part Sociale de Catégorie B et une Part Sociale de Catégorie C sera relative à la Proportion d'Associé Ordinaire Sweet d'Associé Ordinaire Sweet de ce Montant de Rendement Hurdle.

b) sous réserve de l'article 10.6.7, ou sauf convention contraire des Investisseurs Majoritaires et des Investisseurs Gérants la contrepartie pour chaque Part Sociale Ordinaire aura la même forme que celle offerte pour toute Part Sociale Ordinaire sous le Contrat de Vente et sera payée au même moment que la contrepartie sous le Contrat de Vente (ou, si plus tard, à la Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée) et sera soumise aux mêmes conditions de paiement et aux fins du présent paragraphe 2 la "contrepartie" inclut une offre de souscrire à ou acquérir toute part sociale, titre de dette ou autres titres dans le capital de tout membre du Groupe d'Acheteurs Proposés;

10.6.3 Chaque Vendeur en Sortie Forcée payera sa part sociale au pro rata (en proportion des montants à recevoir par ce Vendeur en Sortie Forcée suite à la Vente par rapport au produit total de la Vente) (en tant que déduction du produit brut à recevoir avant impôts, sans préjudice de toutes autres déductions requises légalement) des coûts qui incombent au (x) Vendeur(s) Proposé(s) en relation avec la Vente proposée et la cession des Titres de Vente en Sortie Forcée, dans la mesure où tels coûts ont été engagés au nom de(s) Vendeur(s) Proposé(s) et de tous les Vendeurs en Sortie Forcée.

10.6.4 Tout Vendeur en Sortie Forcée cédera la propriété juridique et/ou effective de ses Titres de Vente en Sortie Forcée à/aux Acheteur(s) en Sortie Forcée selon les conditions fixées à la présente Annexe 13, en délivrant à la Société au nom de(s) Acheteur(s) en Sortie Forcée lors ou avant la Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée:

a) des cessions dûment exécutées en relation avec les Titres de Vente en Sortie Forcée inscrites à son nom;

b) si un certificat a été émis, le(s) certificat(s) concerné(s) (ou une indemnité en relation avec celle-ci dans une forme satisfaisante aux yeux des gérants de la Société); et

c) un contrat de vente dûment exécuté ou formulaire d'acceptation sous une forme requise par les Investisseurs Majoritaires selon lequel le Vendeur en Sortie Forcée fournira des déclarations et garanties en relation avec son titre sur et la propriété, des Parts Sociales Ordinaires concernées et cédera à la Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée la propriété juridique et/ou effective de ses Titres de Vente en Sortie Forcée à l'Acheteur de Vente en Sortie Forcée libérées de toutes Charges et avec toutes les garanties d'usage, et, dans la mesure où cela est requis par les Investisseurs Majoritaires, signera tels autres documents pour réaliser l'émission de toutes parts sociales, titres de dette ou autres titres au Vendeur en Sortie Forcée tels qu'ils sont également conclus entre les Investisseurs Majoritaires et qui n'augmentent pas les obligations substantielles des Vendeurs en Sortie Forcée au-delà des exigences de cet article 10.6.

10.6.5 Le Groupe d'Acheteurs Proposé payera à la Société le Prix de Vente en Sortie Forcée total dû en relation avec toutes les Titres de Vente en Sortie Forcée lors ou préalablement à la Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée. Ensuite, la Société libérera le Prix de Vente en Sortie Forcée total dû à chaque Vendeur en Sortie Forcée selon cet article 10.6 en relation avec ses Titres de Vente en Sortie Forcée à la suite de la délivrance à la Société par ce Vendeur en Sortie Forcée des documents requis selon l'article 10.6.4.

10.6.6 Si un Vendeur en Sortie Forcée est en défaut de se conformer à ses obligations selon l'article 10.6.4 (un "Vendeur en Sortie Forcée Défaillant"), tout membre du Conseil est autorisé à exécuter, réaliser et délivrer en tant que mandataire au nom et pour le compte de tel Vendeur en Sortie Forcée chaque document désigné à l'article 10.6.4. La Société enregistrera la/les cession(s) des Parts Sociales Ordinaires, après la validité de telle(s) cession(s) ne sera plus remise en question par aucune personne. Aux fins de l'article 10.6.2 la "contrepartie" inclut une offre de souscrire à ou acquérir toute part sociale, titre de dette ou autres titres dans le capital de tout membre du Groupe d'Acheteurs Proposés en tant qu'alternative (en totalité ou en partie), le gérant ainsi autorisé disposera d'un pouvoir discrétionnaire complet et absolu pour choisir l'alternative à accepter en relation avec tout Vendeur en Sortie Forcée Défaillant (et pourra choisir différentes alternatives pour différents Vendeurs en Sortie Forcée Défaillants) et ni le Conseil ni les gérants de la Société, ni le gérant ainsi autorisé ne seront responsables vis-à-vis de tels Vendeurs en Sortie Forcée Défaillants à ce sujet.

10.6.7 Si un certificat a été émis en relation avec ses Titres de Vente en Sortie Forcée (ou l'une d'entre elles), chaque Vendeur en Sortie Forcée Défaillant remettra son/ses certificat(s) en relation avec ses Titres en Sortie Forcée (ou fournira une indemnité en relation avec celle-ci dans une forme satisfaisante aux yeux des gérants de la Société) à la Société. Lors de, mais pas avant, tel abandon ou disposition, le Vendeur en Sortie Forcée Défaillant aura droit au Prix de Vente en Sortie Forcée total pour ses Titres de Vente en Sortie Forcée cédées à son nom sans intérêt. Si aucun certificat n'a été émis en relation avec ses Titres de Vente en Sortie Forcée (ou l'une d'entre elles), le Vendeur en Sortie Forcée Défaillant aura droit,

à la suite de l'enregistrement de la cession des Titres de Vente en Sortie Forcée selon l'article 10.6.6 (mais pas avant) au Prix de Vente en Sortie Forcée total pour ses Titres de Vente en Sortie Forcée cédées à son nom sans intérêt. Le paiement au(x) Vendeur(s) en Sortie Forcée sera fait de la manière convenue entre la Société et le(s) Vendeur(s) en Sortie Forcée et en l'absence de tel accord, par chèque à la dernière adresse connue du Vendeur en Sortie Forcée concerné. La réception du Prix de Vente en Sortie Forcée total pour les Titres de Vente en Sortie Forcée ainsi cédées constituera une garantie implicite du/des Vendeur(s) en Sortie Forcée en faveur de(s) Acheteur(s) en Sortie Forcée que la propriété juridique et/ou effective des Titres de Vente en Sortie Forcée concernées ont été cédées libérées de toutes Charges et avec toutes les garanties d'usage.

10.6.8 Les Associés Ordinaires reconnaissent et approuvent que le pouvoir conféré au paragraphe 6 est nécessaire comme garantie d'exécution par le(s) Vendeur(s) en Sortie Forcée de leurs obligations sous cet article 10.6.

10.6.9 Sous réserve l'article 10.6.10, sauf convention contraire écrite des Investisseurs Majoritaires ou du membre concerné du Groupe d'Acheteurs Proposé, toute Sûreté de Vente en Sortie Forcée détenue par un Vendeur en Sortie Forcée à la date de la Notification de Vente en Sortie Forcée cessera de conférer le droit d'obtenir une notification de ou de participer ou de voter à une assemblée générale de la Société ou (sous réserve de tout Pacte d'Associés) à toute réunion des détenteurs de toute catégorie de parts sociales dans le capital de la Société ou aux pour une résolution écrite de la Société avec effet automatique à partir de la date de la Notification de Vente en Sortie Forcée (ou la date d'achat de telles parts sociales, si plus tard) et les Parts Sociales Ordinaires concernées ne seront pas comptabilisées pour déterminer le nombre total de votes exprimés à une telle réunion ou nécessaires pour une résolution écrite ou pour tout autre consentement requis selon tout Pacte d'Associés.

10.6.10 Les droits désignés à l'article 10.6.9 seront immédiatement rétablis lors de l'enregistrement par la Société d'une cession des Titres de Vente en Sortie Forcée en conformité avec cet article 10.6.

10.6.11 Si des parts sociales de toute catégorie et/ou Autres Titres sont émis par la Société à tout moment après la date de(s) Notification(s) de Vente en Sortie Forcée (que ce soit en tant que résultat de la participation d'un Associé Ordinaire ou en vertu de l'exercice de tout droit ou option ou autrement) (les "Titres Subséquents"), le Groupe d'Acheteurs Proposé aura le droit d'adresser une notification supplémentaire (une "Notification de Vente en Sortie Forcée Supplémentaire") à tout détenteur de telles parts sociales (un "Vendeur en Sortie Forcée Supplémentaire") leur demandant de céder la propriété juridique et effective de toutes leurs Titres Subséquentes (les "Parts Sociales D de Vente en Sortie Forcée Subséquentes") à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Vente en Sortie Forcée Supplémentaire pour une contrepartie indiquée à l'article 10.6.2 à la date indiquée dans la/les Notification(s) de Vente en Sortie Forcée Supplémentaire(s) (la "Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée Supplémentaire"). Les dispositions de l'article 10.6 s'appliqueront aux Parts Sociales de Vente en Sortie Forcée Subséquentes, avec les modifications suivantes:

a) des références à la/les "Notification(s) de Vente en Sortie Forcée" s'entendent comme références à la/aux "Notification (s) de Vente en Sortie Forcée Supplémentaire(s)";

b) des références à la/les "Sûreté(s) de Vente en Sortie Forcée" s'entendent comme références à la/aux "Sûreté(s) de Vente en Sortie Forcée Subséquente(s)";

c) des références à la "Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée" s'entendent comme références à la "Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée Supplémentaire";

d) des références à "Vendeur en Sortie Forcée" s'entendent comme références au "Vendeur en Sortie Forcée Supplémentaire(s)";

10.6.12 Toute cession de Parts Sociales Ordinaires faites en vertu de, et en conformité avec l'article 10.6 (y compris la cession de Parts Sociales Ordinaires en vertu de la Vente proposée selon l'article 10.6.1) sera soumise aux restrictions de l'article 10.3 mais ne sera pas soumise à d'autres restrictions de Cession contenues dans tout Pacte d'Associés.

10.6.13 Si l'Acheteur en Sortie Forcée a également convenu d'acheter des obligations, titres d'emprunt, parts sociales ou autres titres ou titres de dette qui constituent des Autres Titres du/des Vendeur(s) Proposé(s) dans le Contrat de Vente, la Notification de Vente en Sortie Forcée pourra également requérir de chaque Vendeur en Sortie Forcée de céder la propriété juridique et/ou effective de tous les Autres Titres détenus par lui à l'Acheteur en Sortie Forcée à la Date de Réalisation de Vente en Sortie Forcée à telle contrepartie qui serait égale à la contrepartie la plus élevée offerte pour tout autre Titre par l'Acheteur de Vente en Sortie Forcée dans le Contrat de Vente. Les dispositions concernées de l'article 10.6 s'appliquent aux Autres Titres détenus par les Vendeurs en Sortie Forcée et les références aux "Parts Sociales de Vente en Sortie Forcée" sont à interpréter en conséquence (avec telles autres modifications des dispositions concernées de la présente Annexe 13 nécessaires selon l'opinion des Investisseurs Majoritaires)."

Septième résolution

Les Associés décident de modifier l'année fiscale de la Société afin qu'elle se termine le 30 juin, et en tant que mesure transitoire, de noter que le prochain exercice social débutera le premier avril 2015 et se terminera le trente juin 2015, et ensuite, tout exercice social subséquent débutera le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année suivante.

Les Associés décident donc de modifier l'article 18 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 18.** L'exercice social débutera le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année suivante."

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 19 des statuts de la Société afin, entre autre, de modifier les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles (telles que définies dans les Statuts), qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 19.

19.1 Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société est dressé.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction de toutes dépenses et amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net de la Société déterminé conformément avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les Associés en accord avec les dispositions suivantes du présent Article 19.2:

19.2.1 Premièrement, le droit à la distribution des montants suivants dans la mesure où ils n'ont pas été payés lors d'une précédente distribution:

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A2 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 2% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 3% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A4 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 4% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B1 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B1 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B2 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 11% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B2 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C1 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 8% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C1 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C2 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 9% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C2 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie P1 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 5% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie P1 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie P2 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 6% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie P2 émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende représentant 7% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires émises par la Société.

Afin d'éviter toute ambiguïté, les paiements à effectuer ci-dessus sont à effectuer sur une base pari passu entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

19.2.3 Deuxièmement, le reste de toute distribution de dividendes sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

19.2.3 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance est en droit de déclarer et payer des dividendes intérimaires aux associé(s) conformément aux dispositions relatives aux distributions décrites dans les dispositions du présent Article 19.2 qui précèdent avant la fin de l'exercice et conformément aux dispositions légales applicables.

19.3 Ratchet - Evènement Hurdle

a) Immédiatement avant l'achèvement d'un Evènement Hurdle:

- les Investisseurs Permira devront calculer et notifier le représentant des Investisseurs Gérants le Montant d'Investissement des Investisseurs Permira, le Montant de Rendement des Investisseurs Permira, et le IRR des Investisseurs Permira; et

- la Société et les Investisseurs Permira devront notifier le représentant des Investisseurs Gérants du Montant du Rendement des Associés Ordinaires et, si applicable, le Premier Seuil du Rendement Hurdle, le Deuxième Seuil du Rendement Hurdle et/ou le Troisième Seuil du Rendement Hurdle. En l'absence d'un accord, la Société et les Investisseurs Permira devront nommer une banque d'investissement ou une entreprise comptable afin de déterminer le Montant du Rendement des Associés Ordinaires.

b) Si dans le cadre d'un Evènement Hurdle, le Montant d'Investissement des Investisseurs Permira a pour conséquence que le Rendement Hurdle a été dépassé alors les Associés Ordinaires Sweet auront le droit de recevoir un Montant de Rendement Hurdle et dans ce cas:

- le Montant Total d'Annulation qui doit être distribué aux Associés Ordinaires conformément à l'article 19.2 et l'article 5 en cas de rachat de classes de parts sociales, sera ajusté afin que le montant qui devra être payé aux Associés Ordinaires Strip soit réduit (au pro rata entre le nombre de Parts Sociales Ordinaires Strip détenues par chacun d'entre eux immédiatement avant l'achèvement de l'Evènement Hurdle) par un montant égal au Montant de Rendement Hurdle;

- un montant égal au Montant de Rendement Hurdle sera payé aux Associés Ordinaires Sweet; ce montant étant payé en se basant sur chaque Proportion d'Associé Ordinaire Sweet d'Associé Ordinaire Sweet du Montant de Rendement Hurdle qui mettra en oeuvre les principes exposés dans l'exemple suivant: 1000 Parts Sociales B donne économiquement droit à 96% du rendement Hurdle, 6750 Parts Sociales C donne économiquement droit à 4% du rendement Hurdle et en conséquence, une Part Sociale B = $(96/1000 \times 6750/4) = 162$ Parts Sociales C.

c) Si les Investisseurs Permira font une Sortie autrement que par le biais d'une Evènement Hurdle (i.e. par transfert de toutes leurs Parts Sociales Ordinaires Strip, ou suite à une Cotation, une offre secondaire de toutes leurs parts sociales dans la Société ou une société mère de la Société), les Investisseurs Permira devront:

- faire de leur mieux afin de d'assurer que la totalité des produits distribuables en numéraire ou les Titres Négociables lors de cette Sortie sont alloués entre tous les Associés Ordinaires afin de refléter le résultat économique auquel on serait arrivé si la Sortie avait eu lieu par le biais d'un Evènement Hurdle; et/ou

- dans la mesure où la transaction est structurée de manière à ce que les Associés Ordinaires (et non la Société et ses filiales directes) détiennent directement des titres qui ne sont pas des Titres Négociables, utiliser tous les moyens afin de s'assurer que l'arrangement est mis en place de façon à ce que quand les titres sont cédés (ou devenus liquides) en échange de cash, ce cash est alloué entre les Associés Ordinaires afin de refléter le résultat économique auquel on serait arrivé si la Sortie avait eu lieu par le biais d'un Evènement Hurdle.

Pour les besoins de cet article 19.3:

- le "Premier Seuil du Rendement Hurdle" sera un montant égal au Montant du Rendement des Associés Ordinaires qui donnerait droit pour les Investisseurs Permira un IRR de 20 pourcent;

- le "Deuxième Seuil du Rendement Hurdle" sera un montant égal au Montant du Rendement des Associés Ordinaires qui donnerait droit pour les Investisseurs Permira un IRR de 30 pourcent;

- le "Troisième Seuil du Rendement Hurdle" sera un montant égal au Montant du Rendement des Associés Ordinaires qui donnerait droit pour les Investisseurs Permira un IRR de 40 pourcent.

Le "Montant De Rendement Hurdle" devra être égal à:

15 pourcent de A; plus

20 pourcent de B; plus

25 pourcent de C.

Où:

A = est un montant égal au montant par lequel le Montant du Rendement des Associés Ordinaires dépasse le Premier Seuil du Rendement Hurdle étant entendue que A ne devra jamais dépasser le Deuxième Seuil du Rendement Hurdle diminué du Premier Seuil du Rendement Hurdle.

B = est un montant égal au montant par lequel le Montant du Rendement des Associés Ordinaires dépasse le Deuxième Seuil du Rendement Hurdle étant entendue que A ne devra jamais dépasser le Troisième Seuil du Rendement Hurdle diminué du Deuxième Seuil du Rendement Hurdle.

B = est un montant égal au montant par lequel le Montant du Rendement des Associés Ordinaires dépasse le Troisième Seuil du Rendement Hurdle.

19.4 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s)."

Neuvième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 20 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 20.

20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

20.2 L'actif de la Société disponible pour distribution entre les Associés sera partagé comme suit:

20.2.1 premièrement, en effectuant les paiements visés à l'Article 19.2.1 dans la mesure où ils n'ont pas été payés lors d'une précédente distribution:

20.2.2 deuxièmement, le reste en payant à chaque Associé Ordinaire Strip, en ce qui concerne ses Parts Sociales Ordinaires Strip, un montant proportionnel à l'actif restant disponible pour distribution égal à la part des Parts Sociales Ordinaires Strip détenues par cet Associé Ordinaire Strip par rapport au nombre total de Parts Sociales Ordinaires Strip alors en émission, sous réserve de toute condition afin:

a) de réduire le montant disponible pour distribution en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires Strip en raison du déclenchement d'un Montant de Rendement Hurdle; et

b) par conséquent, de payer le Montant de Rendement Hurdle aux Associés Ordinaires Sweet conformément à l'article 19.3 qui sera fait à chaque Associé Ordinaire Sweet proportionnellement à la Proportion d'Associé Ordinaire Sweet."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Après lecture faite à la mandataire des comparants du présent acte, connue du notaire par ses prénom, nom, état-civil et résidence, celle-ci-ci a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 juillet 2015. 2LAC/2015/14758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125434/1324.

(150135612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pomona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.741.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of July.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, and
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

each with registered office at PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, and

each represented by Maître Toinon Hoss, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16th July 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "Pomona S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pomona S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, said appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3,868	EUR 3,868
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3,431	EUR 3,431
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4,132	EUR 4,132
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3,589	EUR 3,589
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1,491	EUR 1,491
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3,489	EUR 3,489
Total	20,000	EUR 20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,550.-

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Gautier Laurent	40 Rue Wilson, L-2732 Luxembourg	Manager	19 th May 1983	Mont-Saint-Martin (France)
Jorge Quemada	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Manager	6 th June 1973	La Rioja (Spain)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2016.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, et
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

chacune avec établissement principal à PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, et

chacune représentée par Maître Toinon Hoss, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 16 juillet 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Pomona S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pomona S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,00) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis

ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3.868	EUR 3.868
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3.431	EUR 3.431
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4.132	EUR 4.132
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3.589	EUR 3.589
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1.491	EUR 1.491
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3.489	EUR 3.489
Total	20.000	EUR 20.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.550,-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle)	42 Op Fanckenacker, L- 3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Gautier Laurent	40 Rue Wilson, L- 2732 Luxembourg	Gérant	19 mai 1983	Mont-Saint-Martin (France)
Jorge Quemada	Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG	Gérant	6 juin 1973	La Rioja (Espagne)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22846. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015125459/419.

(150135907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Financiere Hotel Du Roy Luxco I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.326.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A., a société anonyme governed by the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 198326, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1st July 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

The meeting is declared open with Mr Thomas Bedos, professionally residing in Luxembourg, in the chair (the “Chairman”).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Cathy Brugger, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Peter-Jan Bossuyt, professionally residing in Luxembourg

The bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the Company’s share capital by an amount of nineteen million nine hundred and sixty thousand euro (EUR 19,960,000.-) to bring it from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) to twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the issuance of nineteen million nine hundred and sixty thousand (19,960,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2) Subscription of all the new shares to be issued by FINANCIERE HOTEL DU ROY TOP LUX S.à r.l.;

3) Full payment of the new shares to be issued by:

- a contribution in cash of a total amount of four million nine hundred and sixty thousand Euro (EUR 4,960,000.-);

- a contribution in kind of a claim of a total amount of fifteen million euros (EUR 15,000,000.-).

4) Subsequent amendment of clause 5.1 of the Company’s articles of incorporation;

5) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the Company’s share capital by an amount of nineteen million nine hundred and sixty thousand euro (EUR 19,960,000.-) to bring it from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) to an amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by issuing nineteen million nine hundred and sixty thousand (19,960,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Mrs Cathy BRUGGER, previously named, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINANCIERE HOTEL DU ROY TOP LUX S.à r.l., a société à responsabilité governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 198295, by virtue of the proxy as referred under (ii) hereabove.

The person appearing declared in the name and on behalf of FINANCIERE HOTEL DU ROY TOP LUX S.à r.l. to subscribe to and pay in the nineteen million nine hundred and sixty thousand (19,960,000) new shares as follows:

1) by a contribution in cash of a total amount of four million nine hundred and sixty thousand euro (EUR 4,960,000.-); and

2) by a contribution in kind consisting of one claim held by “FINANCIERE HOTEL DU ROY TOP LUX S.à r.l.” for a fifteen million euro (EUR 15,000,000.-).

Proof of the payment and of the ownership of the claim have been given to the undersigned notary.

According to article 26-1 of the law on commercial companies dated 16th July 2015 by Grant Thornton Lux Audit S.A., independent auditor (réviseur d’entreprise agréé), in which the contributed claim has been described and valued and whose conclusion is the following:

“Based on our review as described above, no facts have been brought to our attention that causes us to believe that the overall value of the contribution does not match the number and the par value of shares to be issued.”

The valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The aggregate amount paid in cash of four million nine hundred and sixty thousand euro (EUR 4,960,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company’s articles of incorporation as follows:

“The Company's subscribed share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000.-) represented by twenty million (20,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, whom are known by the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198326, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la "Société").

L’assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Bedos, demeurant au Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cathy Brugger, demeurant au Luxembourg.

L’assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Peter-Jan Bossuyt, demeurant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter que:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d’un montant de dix-neuf millions neuf cent soixante mille euro (EUR 19.960.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à un montant de vingt millions d’euros (EUR 20.000.000,-) par la création et l’émission de dix-neuf millions neuf cent soixante mille (19.960.000) actions d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune;

2) Souscription de toutes les nouvelles actions à émettre par FINANCIERE HOTEL DU ROY TOP LUX S.à r.l.;

3) Paiement des nouvelles actions à émettre par:

- un apport en numéraire d’un montant de quatre millions neuf cent soixante mille euros (EUR 4.960.000,-) donnant droit à quatre millions neuf cents soixante mille (4.960.000) actions.

- un apport en nature sous la forme d’une créance de quinze millions d’euros (EUR 15.000.000,-) donnant droit à quinze millions (15.000.000) d’actions.

4) Modification de la clause 5.1 des statuts de la Société;

5) Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle que constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale des actionnaires a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions neuf cent soixante mille euros (EUR 19.960.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par la création et l'émission de dix-neuf millions neuf cent soixante mille (19.960.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Madame Cathy BRUGGER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FINANCIERE HOTEL DU ROY TOP LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 198295, en vertu de la procuration mentionnée au point (ii) ci-avant.

Le comparant a déclaré réaliser au nom et pour le compte de FINANCIERE HOTEL DU ROY TOP LUX S.à r.l. souscrire et libérer les dix-neuf millions neuf cent soixante mille (19.960.000) nouvelles actions comme suit:

- par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions neuf cent soixante mille euros (EUR 4.960.000,-) donnant droit à quatre millions neuf cents soixante mille (4.960.000) actions.

- par un apport en nature consistant en une créance détenue par «FINANCIERE HOTEL DU ROY TOP LUX S.à r.l.» pour un montant total de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) donnant droit à quinze millions (15.000.000) d'actions.

La preuve du paiement et de la propriété de la créance ont été rapportées au notaire soussigné.

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, un rapport d'évaluation a été émis le 16 juillet 2015 par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, dans lequel la créance apportée a été décrite et évaluée, et contenant les conclusions suivantes:

«Sur base de la revue effectuée, rien n'a été porté à notre connaissance qui pourrait nous laisser croire que la valeur globale de la contribution ne correspond pas à la valeur des actions à émettre»

Le rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le montant intégral payé en numéraire de quatre millions neuf cent soixante mille euros (EUR 4.960.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société s'élève à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. BEDOS, C. BRUGGER, P.J. BOSSUYT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16971. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015125086/164.

(150135428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Financiere Hotel du Roy Luxco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.348.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO II S.A., a société anonyme governed by the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 198348, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1st July 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

The meeting is declared open with Mr Thomas Bedos, professionally residing in Luxembourg, in the chair (the “Chairman”).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Cathy Brugger, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Peter-Jan Bossuyt, professionally residing in Luxembourg

The bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the Company’s share capital by an amount of nineteen million nine hundred and sixty thousand euro (EUR 19,960,000.-) to bring it from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) to twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the issuance of nineteen million nine hundred and sixty thousand (19,960,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2) Subscription of all the new shares to be issued by FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A.;

3) Full payment of the new shares to be issued by:

- a contribution in cash of a total amount of four million nine hundred and sixty thousand Euro (EUR 4,960,000.-);

- a contribution in kind of a claim of a total amount of fifteen million euros (EUR 15,000,000.-).

4) Subsequent amendment of clause 5.1 of the Company’s articles of incorporation;

5) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the Company’s share capital by an amount of nineteen million nine hundred and sixty thousand euro (EUR 19,960,000.-) to bring it from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) to an amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by issuing nineteen million nine hundred and sixty thousand (19,960,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Mrs Cathy BRUGGER, previously named, acting in his/her capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 198326, by virtue of the proxy as referred under (ii) hereabove.

The person appearing declared in the name and on behalf of FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A. to subscribe to and pay in the nineteen million nine hundred and sixty thousand (19,960,000) new shares as follows:

1) by a contribution in cash of a total amount of four million nine hundred and sixty thousand euro (EUR 4,960,000.-); and

2) by a contribution in kind consisting of one claim held by "FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A." for a fifteen million euro (EUR 15,000,000.-).

Proof of the payment and of the ownership of the claim have been given to the undersigned notary.

According to article 26-1 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, a valuation report has been issued on 16th July 2015 by Grant Thornton Lux Audit S.A., independent auditor (réviseur d'entreprise agréé), in which the contributed claim has been described and valued and whose conclusion is the following:

"Based on our review as described above, no facts have been brought to our attention that causes us to believe that the overall value of the contribution does not match the number and the par value of shares to be issued."

The valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The aggregate amount paid in cash of four million nine hundred and sixty thousand euro (EUR 4,960,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

"The Company's subscribed share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000.-) represented by twenty million (20,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, whom are known by the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO II S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198348, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Bedos, demeurant au Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cathy Brugger, demeurant au Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Peter-Jan Bossuyt, demeurant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions neuf cent soixante mille euro (EUR 19.960.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par la création et l'émission de dix-neuf millions neuf cent soixante mille (19.960.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2) Souscription de toutes les nouvelles actions à émettre par FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A.;

3) Paiement des nouvelles actions à émettre par:

- un apport en numéraire d'un montant de quatre millions neuf cent soixante mille euros (EUR 4.960.000,-) donnant droit à quatre millions neuf cents soixante mille (4.960.000) actions.

- un apport en nature sous la forme d'une créance de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) donnant droit à quinze millions (15.000.000) d'actions.

4) Modification de la clause 5.1 des statuts de la Société;

5) Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle que constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale des actionnaires a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions neuf cent soixante mille euros (EUR 19.960.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par la création et l'émission de dix-neuf millions neuf cent soixante mille (19.960.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Madame Cathy BRUGGER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 198326, en vertu de la procuration mentionnée au point (ii) ci-avant.

Le comparant a déclaré réaliser au nom et pour le compte de FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A. souscrire et libérer les dix-neuf millions neuf cent soixante mille (19.960.000) nouvelles actions comme suit:

- par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions neuf cent soixante mille euros (EUR 4.960.000,-) donnant droit à quatre millions neuf cents soixante mille (4.960.000) actions.

- par un apport en nature consistant en une créance détenue par «FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A.» pour un montant total de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) donnant droit à quinze millions (15.000.000) d'actions.

La preuve du paiement et de la propriété de la créance ont été rapportées au notaire soussigné.

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, un rapport d'évaluation a été émis le 16 juillet 2015 par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, dans lequel la créance apportée a été décrite et évaluée, et contenant les conclusions suivantes:

«Sur base de la revue effectuée, rien n'a été porté à notre connaissance qui pourrait nous laisser croire que la valeur globale de la contribution ne correspond pas à la valeur des actions à émettre»

Le rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le montant intégral payé en numéraire de quatre millions neuf cent soixante mille euros (EUR 4.960.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société s'élève à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000,-) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. BEDOS, C. BRUGGER, P.J. BOSSUYT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16976. Reçu soixante-quinze Euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015125087/164.

(150135440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Perfeus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.551.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.07.2015.

Gerd Kiefer / Anja Müller.

Référence de publication: 2015125447/10.

(150135919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Periza Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.105,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015125449/12.

(150134888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Peaksid Postit GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.084.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015125445/13.

(150134955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

GMW IP 2 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.732.

STATUTS

Extrait du 30 juin 2015 de la convention de la société en commandite spéciale de GMW GMW IP 2 S.C.Sp.

Le 30 juin 2015, une société en commandite spéciale (la «Société») a été constituée avec les caractéristiques suivantes:

- 1) La dénomination de la Société est: «GMW IP 2 S.C.Sp.».
- 2) GMW S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre

du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198173, est associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»).

3) L'objectif des associés en constituant la Société est de faire des affaires ensemble en vue de générer un profit.

L'activité de la Société est d'entreprendre toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition de participations dans toutes sociétés et/ou tous partenariats luxembourgeois ou étrangers, sous n'importe quelle forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

De plus, la Société pourra effectuer des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations avec des sociétés et/ou partenariats appartenant aux membres du même groupe de sociétés et partenariats auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés, l'octroi d'assistance, d'avances ou de garanties à ces sociétés et/ou partenariats.

La Société peut réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte, ou nécessaires à l'accomplissement de son objet.

4) Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5) La Société est exclusivement gérée par GMW S.à r.l., comme étant son Associé Commandité et unique gérant.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et entreprendre toutes les mesures nécessaires ou utiles en vue d'accomplir l'objectif de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi luxembourgeoise ou par l'acte de constitution de la Société à l'assemblée générale des Associés.

Aucun associé commanditaire en sa qualité d'associé commanditaire ne doit:

(i) être autorisé à prendre part à, ou interférer en aucune manière dans le contrôle des affaires courantes de la Société,

(ii) avoir une voix dans la gestion ou l'exploitation de toute propriété détenue par la Société, ou

(iii) avoir l'autorité ou le droit d'agir comme mandataire pour le compte de la Société ou de tout autre associé, poser des actes qui lieraient la Société ou tout autre associé, ni faire de frais pour le compte ou en ce qui concerne la Société.

7) La Société est constituée par un acte sous seing privé daté du 30 juin 2015. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GMW S.à r.l.

L'Associé Commandité

Référence de publication: 2015125136/42.

(150135786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

GP Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8479 Eischen, 31, cité Bettenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 141.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/07/2015.

Référence de publication: 2015125139/10.

(150135173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.
